

Jean-Paul Damaggio
Un insurgé de 1851
Hippolyte Detours de Moissac
Janvier 2001 Supplément au journal Point Gauche !

Introduction

Detours dans deux dictionnaires

Notice nécrologique parue dans La Feuille Villageoise en 1885 et écrite par Camille Delthil

Sa famille

Du légitimiste au montagnard

L'affaire du 15 mai 1848

L'avocat

Les 45 centimes

La campagne électorale du 1849

La campagne de 1851

Après le coup d'Etat

Le temps de l'exil

Moissac avec son cercle

Le franc-maçon

Le catholique social

Et il parlait patois

Municipales à Moissac en 1850

Cantoniales de 1848

Moissac et les suites coup d'Etat

Introduction

Quand en 1979, j'ai commencé à feuilleter pour la première fois le *Courrier de Tarn-et-Garonne* pour y découvrir les traces de l'action des démocrates-socialistes de la Seconde République, j'ai été aussitôt frappé par la personnalité **d'Hippolyte Detours** (Détours était aussi d'usage mais les papiers officiels disent Detours). En conséquence, son portrait sommaire ouvrit les pages du premier livre qu'il m'ait été donné de commettre. Et j'emploie le mot *commettre* car j'ai toujours eu l'impression, qu'à écrire, je commets toujours des meurtres. Je vous laisse le soin de découvrir qui reste sur le carreau.

J'avais pu suivre ses actions en faveur des «rouges» entre 1848 et 1851 mais qu'avait-il fait pour riposter au coup d'Etat du 2 décembre ? Il était à Paris à ce moment-là, aussi les Archives du Tarn-et-Garonne ne pouvaient garder trace de sa révolte. C'est seulement en mai 2000 qu'en lisant, aux Archives du Lot-et-Garonne, le livre d'un autre Hippolyte racontant sa lutte parisienne contre le coup d'Etat, que je découvris une mention de Detours. **Hippolyte Magen** le cite comme membre de l'Assemblée qui refusa le coup d'Etat ce qui était dans le droit fil de son action depuis 1848. Trop peu connu à Paris pour subir la répression qui frappa les députés, il put regagner Moissac et y être candidat républicain en 1852 puis il partira se réfugier en Espagne.

Son parcours méritait une analyse la plus précise possible pour faire apparaître, au-delà de son cas particulier, l'évolution d'une frange de la classe politique, entre 1848 et 1851.

Pour ce portrait, je donne souvent les documents de l'époque tels quels, pour en garder l'authenticité. L'historien a pour mission d'aider le lecteur à aller à l'essentiel mais je me refuse à être un historien classique. Moins soucieux de guider le lecteur que de l'instruire (du moins dans les pages qui suivent) j'ai tenté d'accompagner les documents plutôt que de les désosser. Leur longueur peut sembler dissuasive pour le lecteur pressé mais elle peut tout autant donner envie de goûter des tranches de vie de la Seconde République. Dans un livre paru, intitulé, *2 décembre, la dictature à la française*, j'ai donné le sens global de ce tournant historique. Pour le moment cette brochure appartient plutôt au genre monographie.

A travers le cas **d'Hippolyte Detours** nous allons saisir la montée en puissance des Républicains de Moissac, petite ville du Tarn-et-Garonne : plus que le suffrage censitaire, le suffrage universel masculin oblige l'homme politique à se lier profondément à un territoire qui lui assurera un rôle à Paris. Pour le cas de Castelsarrasin, ville voisine et généralement plus à gauche, j'avais étudié l'ensemble des insurgés de 1851. Cette fois cette dimension est en annexe de ce travail, avec la liste des victimes de la répression pour Moissac car j'ai préféré m'attacher à la trajectoire d'un seul homme pour prendre toute la dimension de l'époque.

J'aurais simplement dû y associer son bras droit, localement **Victorin Chabrié**. Ce sera pour une autre fois.

J'avais conclu l'introduction de l'étude sur Castelsarrasin par une référence à Hugo. Cette fois, voici la présentation du célèbre insurgé de 1851 faite par le *Vigilant*, journal de gauche éphémère à Montauban, le 24 mai 1848 grâce à la reprise d'un article parisien :

« Voici une nouvelle preuve du progrès immense de la réaction. **Le Vicomte Victor Hugo**, pair de France et amis des princes sollicite l'honneur de siéger à l'Assemblée bourgeoise et il se présente candidat à la députation à Paris. Nous rappelons que M. Hugo n'a figuré dans la révolte de Février que pour proclamer la Régence et qu'il n'osa même pas accepter de candidature dans les premières élections. Mais tout va si bien sans doute que M. Hugo commence à se trouver à hauteur de la République. »

Entre 1848 et 1851, **Hugo** passa de la droite classique à la gauche courageuse, trajectoire étrange, n'est-ce pas ?

Présentation de Detours dans deux dictionnaires (3)

Ces deux présentations de Detours issues de dictionnaires de 1848 et 1849, permettent une première approche du personnage. Il est facile de vérifier que le deuxième dictionnaire s'est largement inspiré du premier sauf qu'en 1849, l'engagement à gauche de Detours est devenu incontestable. Sa perte en voix indique clairement qu'il n'a conservé que les soutiens républicains qui se retrouvent sur l'autre élu, le Moissagais Delbrel qui obtiendra 20 000 voix. Au fil des pages nous préciserons divers points mentionnés dans ces deux textes de référence découverts à la B.M. de Montauban.

DETOURS (Hippolyte)

Il est né en 1800 à Moissac (Tarn-et-Garonne), d'un père qui a servi la République de 1791 à 1797, est devenu adjudant-général et a refusé tout traitement de la nation, se contentant des remerciements du comité de salut public.

Son fils était substitut du procureur du roi en 1830 ; il se démit de ses fonctions à la Révolution de Juillet, pour rester fidèle à ses serments. Un sentiment d'honneur qu'on appréciera, et une grande antipathie pour la branche d'Orléans, le retinrent dans les rangs légitimistes tant que la France lui parut hostile à la forme républicaine, mais, même à cette époque de sa carrière politique, il appartenait en réalité, à la cause de la démocratie, qu'il soutenait avec la plus grande énergie, sa montrant, sans cesse, le zélateur ardent du suffrage universel.

Rentré au barreau en 1837, il devint bientôt un des avocats les plus distingués du midi de la France. Appelé à plaider dans les grandes affaires politiques de la contrée, c'est dans ces brillantes luttes qu'il se lia avec Théodore Bac, avec qui il marche aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Il a brillé dans un grand nombre de Cours d'Assises, à Pau, à Agen, à Carcassonne, à Cahors, etc. Il participe, en 1841, à la défense des accusés de Toulouse. Il plaide à Cahors pour Maître Gras, avocat, frappé, en pleine audience par M. Bourdousquié, ingénieur. Cette affaire eut un grand retentissement; elle intéressait l'ordre entier des avocats ; M. Detours le représenta dignement, et sa plaidoirie imprimée a été considérée par un critique de renom comme la plus éloquente exposition des droits de la défense.

Fidèle aux principes que lui avaient légués son père, et attaché désormais par dévouement à la cause de la démocratie, il s'est signalé, dans les luttes politiques des quinze dernières années, par les manifestations réformistes qu'il a provoquées dans le pays. Grâce à la position indépendante que lui avaient été faite, et son absence de tout esprit de parti, et son égal attachement aux intérêts de l'ordre et à ceux de la liberté, il était l'interprète, le représentant des hommes honorables, quelles que fussent leurs opinions. Les patriotes de toutes les nuances ont soutenu deux fois sa candidature à la Chambre des députés, sous le règne de Louis-Philippe.

Après la proclamation de la République, il a été envoyé à l'Assemblée nationale par toutes les opinions consciencieuses, à une majorité de 23 932 voix, le quatrième sur la liste des six élus de Tarn-et-Garonne. Il a tenu jusqu'ici fidèlement les promesses faites à ses électeurs. Il défend tous les intérêts légitimes; mais ce qui le caractérise énergiquement par dessus tout, c'est son dévouement ardent aux intérêts populaires et sa résolution de préserver de toute atteinte la liberté religieuse, qu'il regarde comme la première base de toute société civilisée. Assis dans les rangs des démocrates, il vote

avec l'extrême-gauche, mais sans esprit de parti. Tous les côtés de l'Assemblée peuvent compter sur lui pour la défense des vérités qu'ils représentent.

Il a déjà fait preuve, dans les bureaux, et pendant la discussion du projet de constitution, de grandes études politiques et de sentiments émanés d'un cœur élevé, exempt de violence, de haine et de préventions de système ou de caste.

DETOURS (Hippolyte) élu à la Constituante par 23 932 voix, réélu cinquième par 19 720 voix. Né à Moissac en 1800. Substitut du procureur du roi en 1830 démissionnaire pour ne point prêter serment à la nouvelle dynastie ; il professait alors des opinions légitimistes ; il défendit, en 1841, comme avocat, les accusés de Toulouse. Ce fut lui qui plaida à Cahors, pour Maître Gras, avocat, frappé en pleine audience par M. Bourdouskié, ingénieur.

A l'Assemblée, il faisait partie du comité de la justice. Il a voté pour le droit au travail, pour l'amendement Grévy, dans la question de la présidence, pour le crédit foncier, pour la suppression du remplacement militaire, contre la suppression des clubs, pour la suppression de l'indemnité au commandant des gardes nationales de la Seine, et généralement en faveur de toutes les propositions soutenues par la Montagne. Dans la séance du 17 juin 1848, il a été rappelé deux fois à l'ordre pour avoir dit qu'il avait promis à ses électeurs la suppression et la restitution des 45 centimes.

Notice nécrologique parue dans *La Feuille Villageoise* en 1885 et écrite par Camille Delthil

Présentation

En 1851, **Camille Delthil** a 17 ans et comme beaucoup de membres de sa génération il sera frappé par les « beaux jours de la Seconde République ». **Marcel Maurières** dans la présentation qu'il en fit dans *800 auteurs*, (livre de la Médiathèque de TetG), indique qu'il se signale d'abord comme journaliste « par les campagnes menées dans la presse d'opposition (et notamment dans *l'Emancipation* de **A. Duportal**) contre le Second Empire. »

L'Emancipation jouera un rôle à Moissac comme journal de base des socialistes « les plus exaltés ». Il faudrait une étude minutieuse de la famille **Delthil** pour mesurer dans quelle mesure elle fut frappée par la répression. Je peux seulement indiquer que le sieur **Castéra**, insurgé condamné en 1851, était marié avec une dame **Delthil**, et vous vérifierez plus loin dans cette brochure, qu'un **Delthil** était membre du cercle républicain.

La notice rédigée est donc celle d'un témoin républicain qui deviendra sous-préfet de Castelsarrasin en 1871. De plus, elle est celle d'un écrivain soigneux de son style et de son langage, et soucieux de conserver la mémoire populaire. Il est le pilier du journal où paraît la notice : *La Feuille villageoise*. Le texte permet donc de broser un portrait émouvant du personnage. Dans les deux notices des dictionnaires, la description reste plutôt froide mais elle devient ici chaleureuse. Bien sûr ce texte est partisan et masquera, comme nous le verrons, quelques questions, mais il reste exceptionnel si bien que plusieurs extraits serviront à charpenter toute cette brochure. Il aurait tendance à me pousser vers l'écriture future d'une biographie de cet ami de **Léon Cladel**, biographie qui manque alors qu'il a été parmi les fondateurs du radicalisme local.

L'article

« Nous ne pouvons laisser partir sans l'honorer d'un dernier salut cet homme qui fut si populaire dans notre petite cité moissagaise, jadis, aux beaux jours de la Seconde République.

Il nous semble le voir encore à cette époque, très élégant, monocle à l'œil, faisant scintiller les brillants dont se paraît sa main blanche et délicate. Il était la coqueluche de clubs, et le soir, après un de ces démocratiques discours qui avaient chatouillé le lion populaire, la foule l'accompagnait à sa demeure au chant de la Marseillaise, dans la lueur des flambeaux résineux.

Fils d'un baron de l'Empire, il manifesta d'abord un royalisme ardent. Nommé substitut sous Charles X, il donna sa démission à l'avènement de Louis-Philippe, et, mêlé aux rares républicains du temps, il combattit dix-huit années durant le régime des ventrus. 1848 le fit député. Comme homme politique il appartenait à cette école de Roux et Buchez qui rêvait de je ne sais quelle démocratie chrétienne et du mariage civil et religieux de l'Eglise et de l'Etat. Ses votes aux deux Assemblées de 1848 et 1849 furent cependant très corrects, il vota le plus souvent avec la Montagne et, de ce côté-là, il compta de nombreux amis. Au coup d'Etat, il passa en Espagne. Quelques années après, il rentra en France et reprenait la robe d'avocat. Il plaida avec succès devant les cours d'assises.

Vieilli, il rêva encore de faire figure dans les Assemblées politiques. En 1871, il posa sa candidature, mais son nom était oublié, son rôle politique fini. Il se retira chez son fils, à Limoux, où il vient de mourir.

Monsieur Hippolyte Detours était un homme d'un esprit distingué et charmant : pas un ne savait comme lui conter une anecdote et il en avait de très gauloises qu'il débitait dans cette langue gasconne, si expressive et si joviale.

Il avait eu toute sa vie l'amour de la déclamation. Il se piquait même d'avoir reçu quelques leçons du grand Talma, et, de ce fait, il me semble le revoir encore drapé dans la toge rouge de Manlius déclamant les vers pompeux de Lafosse. »

.... Fils d'un baron d'empire....

Sa famille

DETOURS Père (Le baron Jean-Pierre) naquit le 6 février 1762, à Moissac, d'une des familles les plus honorables et les plus considérées de cette ville. C'était une de ces natures d'élite, un de ces hommes privilégiés qui trouvent en eux toutes les qualités et tous les talents qu'exigent les diverses positions que la Providence leur destine.

Le 1^{er} avril 1790, il fut nommé lieutenant-colonel de la garde-nationale et peu de temps après il se distingua, par son courage à la bataille de Valmy. On le vit se signaler encore à l'armée des Pyrénées-Occidentales, où il servait en qualité d'adjudant-général. Sa glorieuse conduite lui valut également les éloges de ses chefs dans les opérations militaires sur les côtes de l'Océan, où il avait été envoyé pour y repousser un débarquement qu'on avait lieu de craindre. Les graves maladies dont Detours fut alors atteint le forcèrent à renoncer pour toujours à la carrière des armes.

Il se retira au sein de sa famille, et refusa généreusement la pension de retraite qu'il avait méritée par tant de services. Appelé le 10 mai 1808, à la tête de la municipalité de sa ville natale, et successivement membre du Conseil Général, candidat au Corps-législatif, il reçut en 1811, de Napoléon, le titre de Baron de l'Empire, et en 1818, Louis XVIII le nomma chevalier de la Légion d'Honneur.

Telle vie fut la vie si utile et si bien remplie du citoyen éminent qui vient de descendre dans la tombe au milieu des plus vifs regrets, et dont le nom est à jamais cher aux habitants de Moissac.

(La mort est intervenue le 23 novembre 1856 à l'âge de 94 ans).

Detours fils : « Né en 1800 à Moissac ». J'ai visité l'Etat Civil de cette ville et je n'ai rien trouvé côté naissance et mariage entre 1833 et 1852 mais seulement quelques décès au nom de Detours. Aucun me permettant d'approcher directement la famille d'Hippolyte ! Je les donne à titre d'information.

Il y avait les Detours de la section Saint Pierre et ceux de la Section Saint-Jacques.

Le 29 août 1850 je note le décès de Catherine Detours âgée de 59 ans et femme d'un ancien instituteur, le sieur Panassier. Six mois avant, même section, décès de l'épouse de Guillaume Orliac, Marie Detours âgée de 36 ans. Même section encore, cette fois c'est une femme très âgée, Françoise Detours, épouse de Pierre Rigal qui meurt à 72 ans le 15 juin 1841.

Par contre le 12 avril 1841 une nouvelle Marie Detours meurt mais elle est habitante du Secteur Saint Jacques, célibataire de 75 ans et fille de Jean Detours et Louise Delbert.

Celui qui meurt le 4 août 1840 est jeune, 22 ans, garçon boulanger et fils d'un autre Jean Detours marié avec Catherine Bonnefous. Encore une autre famille mais rien sur celle d'Hippolyte.

Pour compléter ce tableau j'ajoute le décès de la veuve d'Henry Detours, Anne Chalarencq le 7 avril 1851. Un autre Chalanrencq meurt la même année de manière plus «originale» : en tant que soldat à l'île de la Réunion. Il avait 25 ans.

En cette année 1851 ce sont 203 décès qui sont répertoriés pour Moissac avec seulement deux observations qui peuvent attirer notre attention :

La mort de Racio Pétronilie veuve du cordonnier Jean Desclaux pour qui les témoins apportent enfin leur signature. Il s'agit de Pierre Courtès, 31 ans menuisier et de Raymond Cassan, sergent de ville.

La mort de Catherine Laval épouse d'un tisserand qui a 72 ans et bénéficie elle aussi de signatures.

Bernard Danis charpentier de 47 ans et Lagoulène Jean boulanger de 43 ans.

Racio devait être la sœur d'un des condamnées de 1851 et dans les deux cas les signatures d'artisans confirment l'originalité de leur situation parmi le peuple.

« il manifesta d'abord un royalisme ardent.... »

Du légitimiste au montagnard

Dans *le Courrier de T-et-G* du 5 Mai 1849 nous lisons :

« Il est vrai qu'en 1848, le citoyen **Detours** fut le produit direct du parti légitimiste. Plaise à Dieu que M. Gras ne devienne pas le **Detours** de 1849 ! »

M. Gras, Conseiller Général répondra le 9 Mai :

« Monsieur le Rédacteur,

Quoique souvent attaqué, je n'ai jamais consenti à me défendre, laissant à l'opinion publique seule, le soin de me justifier. Cependant, je crois devoir rectifier un fait énoncé par vous dans l'un de vos derniers numéros. Vous prétendez qu'il existe entre M. **Detours** et moi des relations politiques ; c'est une erreur. Il est vrai que l'an passé, toute ma famille concourut, par tous les moyens légitimes, à faire triompher sa candidature. Elle l'a même fait avec d'autant plus de zèle, qu'il m'a rendu d'éclatants services, que, comme simple particulier, je ne puis pas oublier. M. **Detours** plaida pour moi, dans une affaire où je fis condamner un ingénieur, frère d'un député, à l'emprisonnement : je lui en dois, au fond de mon âme, une vive reconnaissance. Mes convictions, malheureusement, ne sauraient se plier au désir que j'ai de lui être utile. Qu'on ne m'accuse pas d'abandonner M. **Detours**, qu'on accuse plutôt M. **Detours** de nous avoir abandonnés. C'est parce qu'il s'est retiré de nous que nous ne combattons plus sous le drapeau de l'ordre, auquel je veux rester fidèle. Nous lui refusons notre suffrage, quoique à regret, sans doute, par le seul motif que nous le lui avons accordé l'an passé. Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, et vous requiers, au besoin, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre prochaine numéro. »

Réponse du journal :

M. Gras n'avait pas besoin de nous requérir pour l'insertion de sa lettre. Tout acte émanant de M. Gras est une bonne fortune d'autant plus grande, que le comité légitimiste persiste à soutenir de tout le poids de son influence et de ses manifestes, le triste héros du conseil général de 1848.

Nous serons très brefs. Si nous avons dit que M. Gras était l'allié de M. **Detours**, c'est que nous pouvions avoir quelques raisons de le croire. D'abord, l'intimité qui règne entre les deux avocats, ensuite les votes de M. Gras et de sa famille l'année passée puis des bulletins à nous présentés sur lesquels figuraient : MM **Detours, Gras, Delbrel, Chabrié et Duprat**. — Tout cet ensemble de faits nous faisaient croire que notre doute avait quelque fondement.

M. Gras déclare qu'il combat sous le drapeau de l'ordre, qui n'est pas le drapeau de M. **Detours**. Nous le savions très bien : mais cette déclaration d'un ami intime du citoyen **Detours** n'en est pas moins précieuse à enregistrer. »

Les Démocrates de Montauban qui publient *le Vigilant*, n'incorporent pas **Detours**, en 1848, parmi les Républicains. Quand ils tirent les leçons des élections, ils préfèrent défendre **Sesquières** qui fut largement battu :

« Des légitimistes et des dynastiques, voilà les députés que nous envoyons à la Constituante chargée d'organiser la République. »⁵

Pour eux donc, il est du camp des légitimistes (*Le Courrier de TetG* défend l'autre branche royaliste, les Orléanistes si bien qu'il ne dira rien de la campagne de **Detours** en 1848). Un démocrate de Saint-Antonin a observé, le jour des élections, que les listes de gauche avec **Nicolas** et **Sesquières** étaient remplacées par celles avec MM. **Cazalès, Detours, Delpech, Barbot**. **Detours** est donc sur le bulletin des conservateurs modérés. Les informations circulaient mal entre Républicains du département (**Nicolas** appartenait au monde protestant - avec à son actif un livre en 1847 sur le conventionnel **Jeanbon Saint-André** - et les questions religieuses devaient maintenir quelques fossés).

La polémique ci-contre qui renvoie à une information donnée dans les notices des deux dictionnaires confirme cette confusion première de la position de **Detours**. Cet élément nous incite à réfléchir sur ce type d'évolution politique pour le siècle car **Detours** se trouve en compagnie du prêtre **Lamennais** ou de l'écrivain **Victor Hugo**, chacun ayant changé à son rythme. Les liens professionnels, mais, nous le verrons au chapitre *Franç-maçonnerie*, des liens dans les loges provoquèrent cette union d'une Droite et d'une Gauche contre le Centre orléaniste né sous Louis-Philippe. La justification s'appuyait sur une articulation particulière de l'ordre et de la liberté. Parfois ce sont des villes entières qui basculeront du Légitimisme au Republicanisme rouge!

« il vota le plus souvent avec la Montagne.... »

Première affaire

S'il avait un passé légitimiste, dès le début de l'Assemblée Constituante **Detours** va se faire remarquer comme Montagnard d'où enfin l'attention que lui porte *le Courrier de TetG* à travers une lettre d'un Moissagais et à laquelle le Représentant du Peuple répond longuement, lettre publiée par *le Courrier de TetG* et reprise ci-contre.

De quoi s'agit-il ?

La nouvelle Assemblée étant surtout royaliste, une nouvelle émeute parisienne tente de refaire la révolution de Février, le 15 mai 1848.

L'Assemblée est prise d'assaut par les insurgés et **Blanqui** dirige les opérations. **Barbès**, après avoir hésité, décide de soutenir le mouvement. C'est dans ce contexte qu'une fois l'ordre rétabli, **Detours** demande avant de condamner **Barbès** de connaître les faits qui lui sont reprochés. Une question de trop pour les acharnés de la répression anti- républicaine qui commencent à prendre leur revanche.

Le 23 mai *l'Indépendant de Toulouse* reprend l'élément de la séance de l'Assemblée du 15 mai au soir qui concerne **Detours**. «- Avant d'examiner si nous devons donner au citoyen procureur général le pouvoir qu'il demande [l'arrestation de Barbès] je voudrais qu'on me dise quels sont les faits qui sont reprochés à Barbès. Je les ignore. dit Detours.

(voix nombreuses : vous ne l'avez pas entendu?)

Je déclare, reprend Detours que j'ignore les faits reprochés au citoyen Barbès.

- C'est que vous n'étiez pas à la séance.

J'y étais. Je demande qu'on s'explique.»

La longue réponse ci-contre a de nombreux avantages. Elle donne tout d'abord un aperçu concret de cette première journée charnière dans l'histoire de la Seconde République. Ensuite, **Detours** ne masque pas sa supposée position entre absolutisme rétrograde et démagogie terroriste. Il répond «*J'ai gardé dans ma ligne politique, inséparables les doctrines d'ordre et de liberté.*». Le thème de la liberté est celui-là même qui fit passer **Lamennais** du Légitimisme au camp montagnard.

Par l'articulation qu'il opère entre son métier d'avocat pour lequel il a un grand attachement et son combat républicain, il pensait que la liberté pouvait être conservée sous les ordres d'un roi équitable mais ce roi n'ayant pas eu de réalité possible après 1830, alors il pense que la liberté devra vivre sous le contrôle d'un autre type de roi le peuple souverain. Cette évolution recoupe, comme pour **Lamennais**, une évolution religieuse que nous évoquerons plus loin.

En conséquence, **Detours** n'a aucun mal à rejeter les calomnies dont il commence à être la victime. Quoi de plus naturel pour un avocat que de demander des explications avant toute condamnation ! En même temps, ce souci indique bien qu'il ne souhaitait pas condamner quelqu'un comme Barbès, à l'aveuglette. Il partage sans doute en partie ses idées. Quand nous apprendrons qu'il avait un fils dans l'Aude et qu'il va finir ses jours à Limoux, patrie de **Barbès**, peut-être avons-nous le droit d'imaginer qu'il connaissait ce révolutionnaire. De plus. en 1851, une perquisition chez le cafetier **Jean Bousquet** de Moissac donnera comme résultat, non la récupération des armes attendues, mais la découverte de deux bustes dont un ... de **Barbès**.

Affaire du 15 mai 1848

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez tout récemment inséré dans votre journal une lettre écrite de Moissac, dans laquelle je suis attaqué avec la plus extrême violence et la plus insigne mauvaise foi, à l'occasion de quelques mots dits par moi à la tribune le 15 mai au soir. Je viens d'avoir connaissance de cette lettre, dont l'auteur m'est déjà connu.

Votre correspondant se demande si je suis devenu ultra-montagnard, et prétend que seul, sur 900 représentants, j'ai eu la témérité de me faire le défenseur officieux de Barbès ; il s'applique visiblement à faire penser que je me suis associé au criminel attentat du 15 mai.

Fort de mon passé, et devant mes concitoyens qui me connaissent et savent avec quelle persévérance j'ai gardé dans ma ligne politique et inséparable les doctrines d'ordre et de liberté, j'aurais le droit de mépriser ces odieuses et ridicules machinations qui tendent à faire de moi, tantôt un absolutiste rétrograde, tantôt un démagogue terroriste ; mais j'ai trop éprouvé ce que peut la méchanceté de mes ennemis et leur tenace ardeur à me nuire, pour oser trop braver leurs nouvelles calomnies et les laisser sans nulle réponse.

Sur quels motifs se fonde votre loyal correspondant Moissagais pour me dénoncer aux électeurs comme ultra-montagnard ? J'ai, dit-il, demandé à la tribune nationale qu'avant de nous appeler à sanctionner l'arrestation de Barbès, *on nous fit connaître quels faits lui étaient reprochés*. Ces paroles, rapportées par le *Moniteur*, suffisent, selon mon équitable dénonciateur, pour dévoiler mon âme montagnarde, et établir que je me suis fait le défenseur officieux de Barbès ; seul, s'écrie-t-il, dans sa vertueuse indignation, notre représentant le citoyen Détours, seul sur 900 représentants, a eu l'audace de manifester ses sympathies pour Barbès !

L'auteur de la lettre dit ou l'audace ou l'étourderie ; Ou l'étourderie, mot heureux qui, sous les apparences de l'erreur, porte un trait de plus et fait entendre que d'autres, sans doute, partageaient mes sympathies, mais que seul, emporté par ma particulière exaltation, je les ai imprudemment témoignées.

Telle est l'imprudence et odieuse interprétation que votre correspondant fait sentir à mes paroles ; et, sans l'adopter formellement, vous, Monsieur, vous dites néanmoins : *que ces paroles ne souffrent de commentaires et qu'elles sont significatives* ; bien, à merveille ! c'est donc en face d'une assemblée justement indignée, et à deux pas d'une garde nationale irritée et furieuse que, protestant seul contre le sentiment général, j'aurai courageusement pris la défense de l'accusé et exprimé publiquement pour lui mes sympathies ?

Telle est l'assertion de votre correspondant. Je lui demanderai alors (et, quoiqu'il soit avocat, il aura ce me semble quelque peine à imaginer une réponse), je lui demanderai d'expliquer le silence universel de la presse de Paris sur le fait audacieux qu'il m'attribue ! Quelque modeste que soit mon rang dans l'Assemblée, mon honnête dénonciateur croit-il possible et trouve-t-il tout simple que ce fait remarquable dans la situation, n'ait à aucun degré impressionné les amis de Barbès et mérité dans leurs journaux un signe quelconque d'intérêt et d'attention, dans les feuilles monarchiques ou modérées, une seule parole de blâme et de surprise.

Vous devez donc savoir. Monsieur, que les mots que j'ai dits sont bien loin d'être aussi significatifs que vous le supposez, et vous me permettrez d'en donner l'explication. Si, en effet, quelques-uns de mes concitoyens ont besoin de moi pour discerner les motifs,

bien naturels pourtant et bien légitimes, qui m'ont fait adresser au procureur-général une demande si follement incriminée par mes ennemis.

Quand je rentrai à l'Assemblée dans la soirée du 15 mai, à la reprise de la séance, le procureur-général demandait l'autorisation d'arrêter Barbès et deux autres Représentants. J'ignorais absolument à ce moment les événements qui avaient suivi la coupable dissolution de l'Assemblée, les scènes qui venaient d'avoir lieu à l'Hôtel-de-Ville, et la part que Barbès avait pris aux actes qui y avaient été consommés. J'avais pendant deux heures couru en voiture dans Paris, en compagnie de mon collègue Babaud-Larivière, n'ayant, ni lui, ni moi, reçu aucun avis de réunion et de refuge assigné aux Représentants, tachant de découvrir ou de former nous-mêmes quelque assemblée partielle, et n'apprenant que très tard que le Palais de l'Assemblée avait été dégagé, et que nos collègues s'y étaient rendus déjà en grand-nombre ; à notre entrée, je le répète, nous ignorions les événements survenus depuis notre dispersion, plus de cent collègues les ignoraient comme moi, et sollicitaient des renseignements du pied de la tribune. Je fus leur organe en y montant et en y demandant : qu'avant de nous faire décréter l'arrestation de Barbès, on nous exposât les fautes qui lui étaient reprochées.

Non que je n'eusse déjà connaissance des propositions qu'il avait faites dans la journée à la tribune, comme Représentant et s'adressant à l'Assemblée ; non que je ne comprisse très-bien la gravité extrême de ses propositions, mais il y avait exhorté les factieux à se retirer il avait notoirement la veille, blâmé, condamné, contrarié la manifestation projetée ; il était ennemi personnel de Blanqui, maître de l'émeute, et quand je sortis du Palais de l'Assemblée, à trois heures, bien que je visse clairement qu'il avait cédé aux excitations des factieux, je gardais, je l'avoue, quelques espérances qu'il ne voudrait pas porter plus loin son concours, et reculerait enfin devant l'énormité et la folie de l'attentat ; j'avais donc besoin de connaître les faits postérieurs à la dissolution de l'Assemblée prononcée par Hubert j'avais besoin d'être fixé sur les motifs de l'arrestation. Le demander, ce n'était ni défendre l'accusé, ni témoigner des sympathies pour lui, ni, surtout, apologier un crime détestable ; c'était réclamer tous les renseignements et toutes les lumières nécessaires à un Représentant, et à un juge, alors même que leur conscience aurait déjà accueilli intérieurement la prévention.

A la vérité ma demande a surpris et impatienté quelques collègues mieux informés et moins scrupuleux que moi, mais ces mêmes collègues voulaient aussi avant-hier livrer Louis Blanc au procureur-général sans s'inquiéter des motifs et des charges de l'accusation. La majorité de l'Assemblée a condamné ce zèle outré et dangereux, et mis au-dessus des intérêts de la politique, les principes sacrés de la justice ; j'ai été mu par les mêmes motifs que l'ont dirigés, quoique je sois bien éloigné d'assimiler les deux causes et les deux situations.

Hippolyte Detours

« ... il plaida avec succès devant les Cours d'assises... »

L'avocat

Le travail d'avocat de Detours mériterait sans doute un livre à lui seul car il permettrait de mieux comprendre l'époque, de saisir la place qu'y prendront les avocats, notamment parmi les Républicains d'autant que la plaidoirie en faveur de Maître Gras, mentionnée dans les biographies et qui continue, des années après, à susciter des polémiques semble importante. Ici je vais me contenter d'évoquer l'avocat venant au secours des Républicains entre 1848 et 1851 au sujet du drapeau rouge, un des symboles, à l'honneur sous la Seconde République et qui contribua au dialogue entre le local et le national. Au cours d'un procès à Montauban au sujet de l'exposition de signes révolutionnaires par le cabaretier **Bousquet**, l'avocat **Detours** argumenta pour prouver que le bonnet phrygien et le drapeau rouge, accusés de troubler l'ordre public, appartenaient déjà à l'histoire du pays. Comme *la Marseillaise* et *le Chant du départ* (nous verrons plus loin le rôle des chansons).

Au même titre que l'arbre de la liberté, le bonnet, la pique et le drapeau rouge permettaient une référence à la Première République. **Detours** tenta de montrer que le drapeau rouge avait déjà été brandi par **Jeanne D'Arc** et que le bonnet phrygien appartenait également à un lointain passé. Sur ces mêmes questions, dans un autre procès, l'avocat **Arexy** sera obligé de se défendre comme **Detours** mais pour des raisons inverses. Alors qu'on voulait faire passer **Detours** pour plus rouge qu'il n'était, la calomnie voulait faire passer **Arexy** pour moins rouge qu'il n'était. *L'Opinion* du 24 janvier 1850 publia une mise au point **d'Arexy** car le journal pensait qu'il se détournait du drapeau rouge :

« Il n'est pas vrai que j'ai flétri le drapeau rouge. Sachez que, s'il avait été en cause je l'aurais défendu ainsi que j'ai défendu le bonnet phrygien, sans détour et sans faiblesse, car le drapeau rouge est le drapeau de la lutte armée à l'intérieur, le drapeau du peuple insurgé contre le pouvoir qui l'opprime, comme le drapeau tricolore est celui de la guerre contre l'étranger, comme le bonnet rouge est l'emblème de la civilisation, et de la liberté c'est-à-dire de la révolution agissante, de la révolution en marche vers l'avenir. »

Dans une autre affaire devant les tribunaux, **Bach**, pharmacien à Lavit, jouera au modeste républicain qui trouve par hasard une pétition qu'il fait signer, or pendant les mois de septembre-octobre 1851, il parcourt la campagne aux côtés du député **Detours** pour défendre les idées démocratiques. Le *Courrier*, moins élégant que pour **Manau** indique au sujet de cette campagne :

« Le 2 octobre pour la fête de Sainte-Thècle leurs phrases et leurs lieux communs moisissés vinrent se briser misérablement contre le bon sens et la raison qui dominent encore dans nos campagnes. »

Le 4 octobre, ils sont « dans la patrie de ce fameux apothicaire qui naguère l'échappa belle devant notre cours d'assises » et le *Courrier* prédit que « leur charabia sera bafoué et conspué et leur phraséologie patoise obtiendra un magnifique succès négatif. »

Plus que l'humour du journal observons cette mention rare du patois Puis le 6 octobre à Montech. « le rapsode socialiste » **Detours** deviendra « le plus pur montagnard ».

Au nom de son « amour de la déclamation », il faudrait à partir de son cas, écrire tout un livre sur ses exploits d'avocat surtout s'il reçut des « leçons du grand Talma ». Encore un projet que je laisse sur la piste de mes recherches.

Une action concrète les 45 centimes

Aux lendemains de la Révolution de 1848 un décret du 16 mars 1848 décide une contribution exceptionnelle de 45 centimes par franc pour les quatre contributions directes, mesure qui dans les campagnes du Sud-Ouest se révélera très impopulaire. Par la suite les Montagnards transformeront leur premier soutien à cette mesure en disant qu'il faut la rembourser car c'était une mesure d'urgence. Dans tout le secteur du nord du département de Tarn-et-Garonne les incidents contre cet impôt seront nombreux aussi **Detours** comme **Delbrel** insisteront pour dénoncer cet impôt, ce qui fut un moyen incontestable pour tisser des liens avec les paysans.

Dans un troisième dictionnaire de 1849, plutôt engagé à gauche, où **Delbrel** est présenté comme un Républicain modéré, le portrait de **Detours** reste cependant flou et surtout sur cette question des 45 centimes :

« Sa profession de foi écrite était celle d'un modéré ; mais il paraît qu'il en avait fait une seconde qui n'a pas dû exercer peu d'influence sur son élection, et dont il n'a probablement pas compris alors toute la portée, car son seul énoncé à l'Assemblée a été l'objet d'un rappel à l'ordre dans la séance du 17 juin. En signalant les résistances que provoque la perception de l'impôt des 45 centimes additionnels, il a déclaré que, avant son élection, il avait promis à ses électeurs qu'il ferait supprimer cet impôt. On ne peut être plus naïvement maladroit. »

Et en effet, à la tribune de l'Assemblée législative **Hippolyte Detours**, député, déclare :

« Je déclare que j'ai fait au peuple de Tarn- et-Garonne la promesse que cet impôt de 45 centimes serait supprimé (violente interruption). Je l'ai fait avec le sentiment profond des intérêts et des devoirs de la République, avec la confiance que la République ne frapperait jamais le pauvre peuple et prendrait l'argent là où il est. »

Et en effet, son élection aussitôt acquise le *Courrier de Tarn-et-Garonne* indique :

« On nous annonce qu'une protestation contre l'élection du citoyen **Detours**, signée par un grand nombre d'électeurs va être adressée à l'Assemblée législative. On reproche au nouvel élu de la Montagne des actes de nature à changer le sens véritable du suffrage universel. Le citoyen **Detours** aurait, d'après les signataires, pris l'engagement, devant un assez grand nombre d'électeurs des campagnes, de faire rembourser l'impôt des 45 centimes à ceux qui les ont payés et de dispenser les retardataires de se soumettre à un décret qu'il a lui-même voté, comme nous le prouverons d'après le Moniteur. »

Courrier du TetG 18 mai 1849

Delbrel s'exprimera sur la question avec autant de netteté mais sans promesse inconsiderée :

« Lorsque j'ai sanctionné par mon vote l'impôt des 45 centimes, je ne l'ai considéré que comme un emprunt fait à la bourse et au patriotisme des contribuables pour subvenir, à cause de la pénurie du trésor, aux nécessités du moment aussi, lors de la discussion du budget, j'ai voté pour son remboursement réalisable seulement au moyen de réductions annuelles sur les rôles des impositions. »

Cette polémique confirme à la fois le souci de **Detours** d'une république sociale et la confusion possible des positions.

La carte des révoltes contre les 45 centimes



Pour le Tarn et Garonne moins de 25% de l'impôt a été payé et on compte 11 incidents
provoqués par les résistances

La campagne électorale de 1849 vue par les autorités

Nous allons maintenant étudier un des moments clefs de la Seconde République, la campagne électorale de Mai 1849. Pour bien comprendre voici d'abord comment elle est jugée et surveillée par les autorités.

Dès la fin des élections le Ministre de l'intérieur indique aux préfets le 20 mai :

«Les réunions électorales précédemment tolérées de plein droit, en vertu de l'article 19 du décret du 28 juillet 1848, ont dû cesser de se former, depuis que l'élection est consommée. Le droit de réunion n'est donc plus régi que par ce même décret du 28 juillet dont plusieurs articles renferment des garanties pour l'ordre, garanties que vous ne devez point laisser prescrire. Si les clubs ou les réunions politiques non publiques se reforment, faites observer avec soin la loi et ne négligez aucun moyen de surveillance.

(...) Le drapeau rouge est un emblème qui peut apparaître un instant mais que vous devez immédiatement abattre. »

Il s'agit de dire que le droit de réunion est terminé et que la répression peut commencer. La façade démocratique n'était pourtant pas très brillante comme l'indique ces courriers entre le Sous-préfet de Moissac et le Préfet de Tarn-et- Garonne :

Le 17 avril

J'apprends de source certaine que **M. Detours**, qui est aujourd'hui à Montauban, doit arriver demain ici, en passant par Castelsarrasin. La coïncidence de ces deux circonstances [avec une révolte à Roquecor contre les 45 centimes] m'a déterminé suivant l'autorisation que vous m'en avez donné à garder la Compagnie ici pendant la journée du 18.

Nous constatons la méfiance du Sous-préfet qui garde l'Armée pour faire face à toute éventualité or que se passera-t-il ?

Rapport du 20 avril :

Monsieur Detours représentant de l'arrondissement de Moissac est arrivé hier, à deux heures du matin; une ovation lui avait été préparée et quelques centaines de personnes s'étaient postés à sa rencontre avec drapeaux et en chantant des chansons patriotiques, mais son arrivée ayant eu lieu par une autre voiture que celle par laquelle il était attendu, le rassemblement s'est dispersé vers minuit. Tout est tranquille.

Non seulement tout est tranquille, mais tout le restera : les fantasmes des Autorités sont légendaires.

Le 20 avril

Le club montagnard ou plutôt la réunion électorale de ce parti a tenu hier soir sa séance que je vous avais annoncé par ma dépêche d'hier. Le bureau était présidé par **M. Dezeimerix**. La séance ayant pour but d'entendre les explications de **M. Detours** et le compte qu'il avait à rendre de l'expiration de son mandat, on a nommé un commissaire chargée d'aller inviter le représentant montagnard à se rendre à la séance. Immédiatement après son arrivée, **M. Detours** est monté à la tribune et, dans un discours qui a duré dit-on près de deux heures, il a expliqué la conduite, ses votes, il a dit pourquoi et comment il était allé siéger en haut de la Montagne. Il a insisté sur son vote contraire [impôt sur les 45 centimes] et a obtenu un grand succès. La réunion se composait à peu près de 350 à 400 personnes. Je n'ai pas besoin de vous dire que le

représentant montagnard a été toujours écouté avec faveur. La réunion était principalement composée de ses amis politiques. Les dissidents étaient peu nombreux. Dans son discours **M. Detours** a été assez modéré assure-t-on. En terminant il a invité ses auditeurs à se retirer paisiblement et en effet la soirée a été moins bruyante que celle de la veille ou on a chanté *La Marseillaise* mais, à l'heure ordinaire, c'est-à-dire à 10h - 11h, la ville était rentrée dans le calme. Il est vrai que la pluie qui tombait à torrents a pu contribuer à faire rentrer plus tôt chacun chez lui.

Une seconde réunion doit avoir lieu ce soir. **M. Detours** dit qu'il venait de parler en représentant rendant compte son mandat, que demain (aujourd'hui) il prendrait la parole comme candidat se présentant de nouveau au suffrage de ses concitoyens. Il y a tout lieu de croire que la soirée d'aujourd'hui ne sera pas plus tumultueuse, plus inquiétante que celle d'hier. On assure que demain **M. Detours** va à Montauban et de là continuera sa tournée électorale Moissac sera donc, pendant quelques jours privé de présence. Le commissaire de police a assisté à la séam d'hier. Il sera encore présent à celle de ce soir.

P.S. J'oubliai de vous signaler une particularité du discours de **M. Detours**. C'est qu'il a dit hautement que son collègue **M. Delbrel** appartenait comme lui à la Montagne. Les quelques amis de ce dernier qui étaient présents ont été dit-on très désappointés.

le 21 avril

Je m'empresse de vous informer que **M. Detours** a dû partir ce matin pour aller faire sa tournée électorale dans l'arrondissement de Montauban. Il doit aller d'abord à Caussade, puis visiter les autres cantons de l'arrondissement et arriver à Montauban vers le milieu de la semaine prochaine. Hier, a eu lieu ici la seconde séance de la réunion électorale ; toujours sous la présidence de **M. Dezeimeris**. **M. Detours** a occupé presque toujours la tribune. Il a fait une nouvelle profession des principes plus ou moins montagnarde. Des questions lui ont été faites par des amis, je dirai presque par des compères. Il a répondu à la satisfaction de tous ou du plus grand nombre car de nombreux bravos ont accueilli ses développements. La séance s'est prolongée jusqu'à dix heures et demie. Le représentant a été reconduit à sa maison par une escorte nombreuse. Je dois dire que tout s'est passé avec calme pendant la séance et au moment de la sortie de **M. Detours**. Quelques chants se sont faits entendre mais bientôt la ville est entrée dans son calme ordinaire.

« ...il était la coqueluche des clubs... » Les législatives du 12 et 13 mai 1849

Données générales

Après cette présentation de l'élection sous l'angle du Sous-préfet, revenons à l'essentiel. Elle jouera un rôle fondamental dans l'histoire politique de la France (il faudra attendre plus de vingt ans avant d'en croiser une autre du même type) car pour la première fois, un affrontement sanctionné par le suffrage universel, départage la droite et la gauche. La droite se regroupe dans le Comité de la rue de Poitiers mais ceci n'empêche pas l'existence d'un Comité plus bonapartistes et des divisions entre légitimistes et orléanistes (aujourd'hui le RPR avec sa frange bonapartistes chère à Pasqua ou Seguin et les Centristes). La Gauche se regroupe autour d'un programme commun signé entre les démocrates et les socialistes.

Pour le Tarn-et-Garonne la droite désunie affronte une gauche, qui, sous l'impulsion de **Detours** présentera une liste républicaine bien conçue autour des deux sortants. **Detours** est le plus à gauche de la liste, avec trois autres républicains très modérés **Constans-Tournier** pour Montauban, **Léopold Constans** pour Castelsarrasin et **Delbrel** pour Moissac. L'autre membre de la liste est **Chabrié** père qui fait le lien entre les deux tendances. **Léopold Constans** est le plus modéré des deux frères **Constans** qui à Castelsarrasin dirigent le puissant mouvement républicain.

Trois membres de la liste seront élus : **Detours**, **Delbrel**, **Constans-Tournier** mais comme on l'a vu, **Detours** sera élu le dernier.

Le Bonapartisme pointe le bout de son nez, et pour longtemps en Tarn-et-Garonne, avec **Janvier** un autre élu. **De Cazalès** est réélu pour la droite modérée. L'échec est cuisant pour le leader orléaniste **Léon de Maleville** qui avait été ministre et pour les légitimistes. **De Maleville** se rattrapera car il sera ensuite l'élu de la Seine.

Le succès républicain, fruit d'une campagne électorale considérable, sera reconnu par le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

« Le scrutin a parlé. Les hommes d'ordre sont battus. On voudrait en vain cacher la vérité, dissimuler la défaite. A quoi bon ? Nous n'avons pas peur du socialisme. Avec du courage et de la résolution nous en viendrons à bout. Le peuple français a trop de bon sens pour se mettre à la suite de ces coureurs d'aventures qui ne croient en rien, inquiets et pervers, qui ne rêvent que ruines et qui spéculent sur la misère publique pour escalader le pouvoir. Oui nous sommes battus. »

Nous savons à présent qu'il faudra surtout un coup d'Etat et une répression terrible pour mettre au pas ce fort courant républicain à tort décrit comme socialiste puisque sur 5 élus seul **Detours** peut faire figure de socialiste. Pour expliquer cette évolution *Le Courrier* dans son numéro du 4 avril avait indiqué :

« Le socialisme depuis le 24 février a fait parmi nous d'incontestables progrès. Comment se peut-il que la jeunesse française soit engouée de doctrines aussi immorales ? C'est que notre génération manque de principes. L'apparence l'a séduite et elle est facile à entraîner. Accorder au clergé une plus large influence sur l'éducation de la jeunesse c'est donc élever des digues contre le flot socialiste, c'est corriger l'esprit par trop voltairien de l'époque, c'est donner à la génération nouvelle les principes qui manquent à la nôtre. »

On a là par avance la proposition de loi sur l'éducation de Falloux qui en 1850 fera voter la célèbre loi qui porte son nom.

Données spécifiques aux Républicains

Un portrait de **Detours** par son adversaire de Moissac **Fieuzal Désiré** sera publié dans *le Courrier de TetG*. Le 12 avril les lecteurs peuvent donc lire une lettre relative « à l'un des 55 héros qui viennent de révéler à l'univers de la lumière démocratique et sociale. Heureux Tarn-et-Garonne ! qui possède un Montagnard lorsque tant de départements ont leur place vide sur ces bancs où **Proudhon** repose, où **Pyat** écrit, ou **Ledru-Rollin** bataille ».

En fait **Detours** n'était pas l'un des 55 mais l'un des 58 députés à avoir signé un manifeste aux électeurs qui fut lancé par **Félix Pyat** suite à l'anniversaire de la République le 24 février 1849, afin d'unir toutes les tendances républicaines. Ce texte prônait l'abolition de la fonction de président de la République, le recrutement par concours des fonctionnaires, un relèvement des bas salaires (des instituteurs en particulier) et une compression des hauts salaires, l'émancipation du bas clergé, un impôt proportionnel et progressif sur le revenu, le remboursement des 45 centimes et l'annistie politique.

La place de **Detours** parmi les signataires d'un document qui restera une des références du courant démocratique pendant des années prouve qu'il a pris place parmi les dirigeants du mouvement des démocrates-socialistes. Il n'est plus l'un parmi les autres mais se situe au cœur de l'édifice politique de la gauche. Voilà pourquoi il va subir les foudres de la réaction qui le repère comme l'homme à abattre.

Cette union entre démocrates et socialistes sera ridiculisée par **Marx** et l'histoire ne lui donnera pas tout à fait tort :

« On esquissa un programme commun, on créa des comités électoraux communs, on enleva aux revendications sociales du prolétariat leur pointe révolutionnaire et on leur donna une tournure démocratique. On enleva aux revendications démocratiques de la petite bourgeoisie leur forme purement politique et on fit ressortir leur pointe socialiste. C'est ainsi que fut créée la *social-démocratie* ... Le caractère propre de la social-démocratie se résumait en ce qu'elle réclamait des institutions démocratiques comme moyen, non pas de supprimer les deux extrêmes, le capital et le salariat, mais comme moyen d'atténuer leur antagonisme et de le transformer en harmonie. »

Cette vision de **Marx**, écrite pratiquement dans l'instant, nous permet de vérifier l'importance stratégique de l'heure. Elle ne prend pas en compte l'élan mobilisateur qu'a donné aux idées avancées cette unité (comme au moment du Front Populaire par exemple) mais même quand l'unité de la gauche fait progresser davantage l'élan le plus progressiste, les résultats espérés ne sont pas à la sortie. A l'heure où l'interrogation sur la social-démocratie est devenue fondamentale, le recul que permet la réflexion historique paraît précieux.

Données sur les conditions de la campagne électorale républicaine :

La petite cohorte de voyageurs arrive en voiture et va descendre chez le personnage le plus considéré du parti démocratique de l'endroit, où l'on a préparé à l'avance un excellent dîner: c'est par des dîners que du temps de Boucau on gouvernait les hommes, mais aujourd'hui cela est changé, et les dîners ne peuvent plus servir qu'à faire un bon repas d'abord et à préparer ensuite les bases d'une excellente propagande électorale. On dîne donc et après l'absorption des comestibles, opération à laquelle ont pris part les notabilités montagnardes des localités, on passe à une autre opération non politique c'est-à-dire on prend du café, on fume des cigares tout en causant de choses et d'autres, des fureurs de la réaction et de la crise ministérielle, des discours on en prononce quelque fois mais rarement, c'est tout au plus si on lit de temps en temps une pièce en vers.

Le Courrier de TetG, complètera un tel tableau valable en 1849, 1850 et 1851, en mentionnant jour après jour, avant les élections de mai 1849, les échecs des réunions du candidat **Detours**, or il sera élu !

Voici un exemple des attaques:

«Il a terminé son discours à Castelsarrasin par le cri *de Vive la république sociale* mais très peu de voix l'ont accompagné. Au café une seule voix a crié *Vive Détours* et une autre *Vive La Montagne*.»

Celui qui décrit la réunion de Lamagistère dans *le Conciliateur* (voir le texte entier assez différent publié pour *le Courrier*) fera les mêmes constatations : **Constans** de Castel prendra la parole en premier et rappellera son quasi-succès contre Emile de **Girardin** (le biographe de ce dernier évoquant l'élection l'oubliera pour lui opposer un journaliste du *National*) puis suivra le discours de **Chabrié** de Moissac un homme aux qualités suivantes : « *l'inaptitude, l'exaltation et l'ambition* ». **Detours** finira par quitter la salle aux cris de « *A bas l'orateur, à bas la Montagne et les 25 Francs* ». (25 F c'est le salaire quotidien des députés et servira de base au populisme des années à venir en déniaient toute indemnité aux hommes politiques pour qu'elle reste entre les mains des riches).

Courrier du Tarn et Garonne 24 janvier 1849

Monsieur le rédacteur

Vous renouvez contre moi vos attaques ; vous prétendez, dans un numéro récent de votre journal, que, fatigué du fardeau de mon puritanisme politique, je me tourne avec amour vers le Président de la République ; que las de ronger mon frein démocratique, j'ai joué le tour à la rue Taithboul, d'aller me faire inscrire, le 1^{er} jour de l'an, à la porte de l'Elysée, vous ajoutez que j'avale en ce moment la ciguë de l'injure républicaine.

Je ne puis laisser passer sans réponse, Monsieur, ces nouvelles calomnies, et vous permettre de dénaturer et d'interpréter mensongèrement ma démarche du 1^{er} janvier, et le jugement qu'en ont porté mes honorables amis.

Défenseurs de plusieurs accusés devant les tribunaux militaires, et sur le conseil du condamné Durand, jugé à Caen, j'ai voulu, en déposant ma carte de visite chez Napoléon Bonaparte, honorer en lui la résolution qu'il avait énergiquement manifesté d'accorder une amnistie générale, et de la faire prévaloir, s'il le fallait, contre la volonté et les résistances de ses ministres.

Tous mes amis ont compris et savent que cette intention a pu seule me guider, qu'un sentiment respectable a pu seul me décider à me présenter à l'Elysée ; aucun d'eux n'a pensé que j'abjurais par là ma ligne politique, que je cessais d'être l'adversaire déclaré et l'ennemi irrévocable de la présidence, dans la République.

Un seul journal s'est étonné et ému un instant de ma démarche, et ce journal vous auriez sans doute mieux aimé, en vue de l'état des esprits et dans le sentiment hostile que je vous inspire, le rencontrer parmi mes approbateurs que parmi mes censeurs ? La *Révolution démocratique et sociale* a improuvé ma visite : l'honorable rédacteur de ce journal ne me connaissait pas, il a été en droit de me juger, sans s'enquérir de mon but ; il l'a fait, sans ces injures que vous seul vous vous êtes permis à mon égard.

Et l'événement a justifié sa désapprobation ! je me suis trompé sur les intentions et les sentiments de M. Bonaparte ; mon brave et généreux client le lieutenant Racarie est transféré aujourd'hui même au bagne de Rochefort ! Voilà l'exécution de cette promesse d'amnistie, et de ces pensées de clémence qui ont reçu mon tribut de gratitude et d'hommage le 1^{er} janvier

Vous feignez, Monsieur, de me croire séparé de mes amis politiques, au milieu desquels j'ai combattu pour les intérêts du pays dans l'Assemblée nationale. Jamais mes ennemis n'auront la satisfaction de me voir désertier lâchement et criminellement, la cause sacrée du peuple trahi, et de me surprendre dans les rangs détestés de ses vainqueurs d'un jour ! Aux jours prochains de l'élection générale, ce n'est pas parmi des courtisans et des impérialistes que vous me rencontrerez ; vous me trouverez sous le drapeau de la liberté pour tous, et de la démocratie sociale.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer ma présente lettre dans le prochain numéro de votre journal. J'attends de vous cette marque de justice et de loyauté et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération.

H Detours Représentant du peuple

Extrait de la réponse du journal

Nous en sommes bien fâchés pour M. Détours, mais qu'il veuille bien nous permettre ou non d'interpréter telle ou telle de ses démarches, nous nous en réservons la permission pour en user selon les circonstances et notre bon plaisir.

Conciliateur du 30 avril 1849 Le double fiasco de M. Detours

Tout n'est pas à 25 fr. dans la profession de représentant : on y a de bons et de mauvais jours ; les bons sont ceux où l'on passe à la caisse pour toucher l'indemnité comme dit la Constitution, et les mauvais, ceux au contraire où l'on vient rendre compte à ses commettants de ce qu'on a fait pour la gagner.

M. Detours vient d'en faire la triste expérience. Son éloquence de montagnard s'est brisé contre le bon sens des gens de nos plaines; et l'on s'entretient, depuis huit jours, dans tout le département de son double fiasco, pour parler net, à Montpezat et à Caussade.

A Montpezat surtout, les choses sont allées fort loin. En vain, M. Detours a-t-il cherché de se couvrir de son inviolabilité parlementaire, en arborant les insignes de représentant, il lui a fallu battre en retraite devant un soulèvement d'opinion des plus redoutables, et même s'il n'avait trouvé un « asyle » dans le dévouement d'un ami, aurions-nous peut-être à constater aujourd'hui de regrettables excès.

Mais aussi, quelle idée avait donc pris à M. Detours de venir se livrer aux exercices de la Montagne en présence de braves gens lesquels premièrement ne comprennent pas, quand on est parti blanc comme une hermine, qu'on revienne rouge comme un homard; et qui ensuite sont fatigués de voir que, de tant de phrases, de tant de promesses, de tant de déclamations, il résulte quoi ? Des députés qui leur coûtent aujourd'hui 25 fr par jour tandis qu'autrefois il les avaient pour rien.

M. Detours a surtout parlé ordre et économie à Montpezat, et sur ce chef, il s'est exposé à un feu roulant de personnalités, qui l'ont contraint de quitter la place. Hâtons-nous de dire que nous sommes loin d'approuver l'abus qu'on en a fait en cette circonstance; car enfin, pour tant qu'on ait le droit de percer à jour un homme politique quelconque, il s'en faut de tout qu'on ait celui de pénétrer dans ses affaires de famille et d'en divulguer les secrets au milieu des risées d'une foule. Il fallait donc que l'aversion fut bien grande contre les doctrines de M. Detours pour qu'on en soit venu là.

De Montpezat, notre malencontreux représentant est allé à Caussade risquer une ovation du même genre, qui ne lui a pas manqué. Vainement a-t-il cherché à concilier son origine légitimiste avec le changement de front qui a fait un si grand scandale parmi ses électeurs ; vainement a-t-il allégué qu'il était un républicain de la veille, puisqu'il

avait figuré avant la révolution dans le banquet réformiste de Toulouse ; vainement, enfin, a-t-il déclamé contre le droit divin, destiné à se traîner toujours dans l'ornière du passé ; on lui a riposté que ce passé était le sien, et qu'à tout prendre on l'aimait mieux que son présent. On lui a demandé, par exemple, s'il eut pensé que le clergé lui eut prêté son puissant concours pour fraterniser avec les doctrines des athées et des matérialistes de la Montagne, et comme toutes ces récriminations, accompagnées de manifestations désagréables, pouvaient avoir les mêmes conséquences que les personnalités de Montpezat, **M. Detours** s'est retiré de lui-même cette fois, et il a improvisé aussitôt un petit cénacle d'amis de choix, dans lequel, étant venu à Caussade pour pérorer, il a pu pérorer à son aise.

Or dans les petits conciliabules il y a toujours quelques indiscrets. Aussi, pourrions-nous répéter au juste tout ce qui s'est dit dans celui-là. **M. Detours** s'y est posé en oiseau des tempêtes. Jamais à travers des idées rouges on n'avait vu d'horizon si noir. A l'en croire, Paris est dans un état de bouillonnement et de compression qui peut faire sauter la France un de ces jours, comme l'éclat d'une chaudière fait sauter un navire à vapeur. Oui, si les élections prochaines ne sont pas révolutionnaires - et l'on sait ce qu'il faut entendre par ce mot- Paris se propose d'en finir avec les départements ; périssent les départements plutôt qu'un principe! Il n'y a qu'un moyen, un seul, pour conjurer l'orage, c'est d'envoyer à la législative des hommes énergiques, capables de faire remonter une révolution à la hauteur de son origine immortelle, tandis qu'elle fait mine de vouloir se perdre dans les bas fonds de la monarchie.

M. Detours a terminé en se proposant lui-même comme type de ces représentants électriques, qui doivent détourner la foudre, mais nous doutons fort que dans le département on soit assez effrayé des dangers de la situation, telle qu'il l'a dépeinte, pour qu'on veuille y échapper en lui renouvelant son mandat.

Conciliateur, 3 mai 1849 **Monsieur,**

Vous pourriez faire connaître à vos lecteurs la visite du citoyen **Detours**, représentant du peuple, dans notre ville, dimanche 29 avril, jour de la fête de la localité.

Le lieu de la réunion se trouvait dans une salle du collège. Il a fait un discours qui a duré demi-heure. Il n'a pas été long a-t-il dit, parce qu'il était fatigué, soit de son voyage, soit des demandes et des réponses qu'il était obligé de faire. Je n'ai besoin de vous dire le sujet de son discours, qui n'a ému ni étonné personne. Il l'a terminé par le cri de *Vive la république sociale !* mais très peu de voix l'ont accompagné. De là il s'est rendu avec quelques uns de ses partisans, au café, où vont les soi-disant républicains. Il n'a pas été accueilli comme il l'espérait. Une seule voix a crié : *Vive Detours !* et une autre *Vive la Montagne !* Aussi sa visite n'a pas été longue ; il est parti presque immédiatement. Aucun désagrément n'est arrivé par rapport à lui, comme à Lamagistère. On dit que ses partisans ont frappé les honorables adversaires de ce débiteur saisi. Votre dévoué serviteur.

P. Castelsarrasin 3 mai 1849.

Ce jour-là un citoyen de Lamagistère faisait le compte-rendu de la réunion tenue dans cette ville et dont une variante constitue l'article du *Courrier du TetG* page suivante.

Pour **Constans** « Séance tenante nous avons appris que c'était pour la dixième ou douzième fois qu'il entrait dans la lice électorale, sans jamais avoir pu en sortir vainqueur. Nous avons remarqué chez lui beaucoup de naïveté car il a été jusqu'à nous dire qu'il s'en est fallu de peu à une époque qu'il l'eût emporté sur **Emile de Girardin** ! »

Pour **Chabrié** : « Il nous a récité avec une impertubable immobilité et son foulard à la main, sa triviale profession de foi. Dans l'exposition froide et soporifique de ses principes nous avons reconnu ne lui l'existence de cette trinité qui est loin d'en faire un dieu politique : [inaptitude, l'exaltation et l'ambition. »

Pour **Detours** : « Les fatigues électorales l'ont déjà beaucoup enroué et le séjour de la Montagne semble avoir vieilli de vingt ans ses paroles peu conformes à l'esprit de la localité. »

Courrier de TetG : Un bel article

« L'émoi est grand, l'impatience est à son comble parmi les parodistes des Barbès et des Raspail que Moissac a le bonheur de posséder dans son sein. Le curieux, l'incroyable événement qui leur est annoncé et qui les agite si vivement depuis quelques jours c'est la réapparition très prochaine dans le pays d'un certain représentant montagnard, apôtre fervent des doctrines socialistes les plus échevelées, et dont le nom significatif résume à lui seul une foule de choses que nous nous réservons d'apprécier et de caractériser dans un autre moment. *Ses frères et amis* se préparent de leur mieux avec un grand orchestre d'enthousiasme et des vivats frénétiques, à célébrer sa bienvenue, et organisent, sur de vastes proportions, une démonstration digne de la délicatesse des sentiments, de la grandeur de caractère du personnage en question.

Toute la cohorte des communistes, proudhonistes, partageux de la localité, transportée d'admiration et de reconnaissance, se propose, au jour fixé, de se précipiter à sa rencontre à une assez grande distance de la ville, drapeau du parti déployé, et avec tout son brillant état-major en tête ; et, une fois dans nos murs, de lui décerner, avec une effrayante prodigalité, tous les honneurs dus à ses nobles efforts pour rasseoir sur des bases solides la société ébranlée par de terribles secousses.

Reste à savoir si une pareille réception, où le héros de la fête sera comme écrasé sous le poids des lauriers et des acclamations de ses partisans, saura se circonscrire dans les bornes du droit et de la prudence, et ne fournira pas, dans l'état d'irritation des esprits, l'occasion ou le prétexte d'excentricités violentes et provocatrices.

Nous espérons que le souvenir de la scandaleuse soirée du 24 février, où à la suite d'un pique-nique démocratique et social, nos rues et nos places publiques furent impunément troublées par des farandoles de 93 et des vociférations sauvages, n'est pas perdu : et que nos autorités, chargées du maintien de la tranquillité publique, sauront cette fois s'élever à la hauteur de leur mission. F.D.»

Le Courrier le 3 mai 1849 Réunion de Lamagistère

Le canton de Valence a eu l'insigne honneur d'être visité par quelques candidats de la démocratie montagnarde. A leur tête marchait le citoyen **Detours**, le fier tribun, qui a brillé d'un si vif éclat dans l'Assemblée constituante. A ses côtés et sous sa protection, étaient placés les citoyens **Chabrier** et **Constans** (Isidore), non moins jaloux que leur illustre patron d'égaliser les **Deville** et les **Buvignier**. A peine ses candidats voyageurs touchaient aux portes de Valence, qu'ils furent officieusement prévenus que la population de la ville, laborieuse et éminemment amie de l'ordre, réservait un accueil peu flatteur à la parole aussi emphatique que par prudence que pour se soustraite à une ovation digne de celle de Montpezat, l'ami de **Greppo** crut devoir passer outre, et ne pouvant comprimer sa fougue démagogique, il voulut, le soir même, la répandre à

grands flots sur les habitants de Lamagistère; mais ici des lauriers d'un autre genre vinrent pleuvoir sur les illustres démocrates. Des convocations furent adressées à quelques affidés, et bientôt après le trio montagnard s'achemina gravement vers une salle de danse où tout était prêt pour la représentation. Là, quelques curieux attendaient, attirés par la nouveauté du spectacle. La tribune (c'était l'orchestre) fut occupée, et un habitant du lieu les présenta à la Société, en expliquant comme quoi il avait l'honneur de faire la présentation etc... Le président se tut, et le citoyen **Constans** prit la parole : «Je suis de Castelsarrasin, dit-il ; j'ai doublé la fortune que m'a laissée mon père; je paie 4000 fr. d'impôts : j'ai donné 1800 fr. pour les 45 centimes : nous n'aurions pas dû les payer ni vous ni moi. Je suis démocrate ... ». Le citoyen **Chabrier** dans un sublime mouvement oratoire, nous dit : «Je suis le vétéran de la République: j'étais né bien avant 1793, mais je me sens encore assez jeune pour aller combattre partout où je pourrai la trouver, la réaction qui a été inventée pour le besoin de la cause.»

Ces deux orateurs qui, entre autre mérite, possède celui de n'être pas orateurs, furent écoutés assez patiemment ; mais, à peine le dernier eût-il fini, que quelques acclamations parties du pied de la tribune annoncèrent l'illustre ami de Greppo et de **Barbès**. Le silence se rétablit, et, d'une voix cassée, usée sans doute au service de la République, ce célèbre rhéteur dit plutôt qu'il ne s'écria : « Citoyens, mon passé vous est connu ; il vous répond de mon avenir. La constance de mes idées politiques m'a valu l'estime de la ... Montagne. Je suis Montagnard et je m'en flatte, vous penserez comme moi sur mon compte et vous me donnerez vos suffrages. La révolution ne fait que commencer. » A ces mots, l'orateur fut violemment interrompu par un chœur bien nourri de sifflets ; et se tournant, en les désignant du geste, vers les ingrats qui sifflaient, il dit avec l'accent de la plus entière conviction : «Peuple, les voilà mes ennemis qui sont aussi les tiens. » ... Alors le tumulte fut à son comble. Les huées parties de tous côtés, étouffèrent la voix de l'orateur, qui n'était pas déjà trop sonore, et les montagnards voyageurs s'empressèrent de descendre de la tribune et de disparaître au milieu d'un enthousiasme impossible à décrire, tant il était bruyant. Puisse cette leçon être profitable à tous les Donquichotte de la république démocratique et sociale Meilleur juge qu'eux, de ses intérêts et de ses besoins, le peuple réproûve les doctrines funestes dont ils inondent le pays pour l'agiter, et repousse surtout de toute son indignation et de tout son mépris les basses flatteries qu'ils lui prodiguent pour mieux le tromper.

Un électeur de Lamagistère

Divers résultats électoraux par cantons du Tarn et Garonne

Canton	Elections de Mai 1944					Présidentialistes		Gauchistes 1948	
	Voix	Intert	Moulin	Dumery	Chabrie	Leclercq	Desquart	Debray	Chabrie
Montauban	41,3	44,2	16,2	56,7	17	14,2	42,1	79,1	7,4
Cassan	73,8	46,6	35,1	36	19	4	64,3	29	3,9
Cordes	72	77,7	24,3	9,3	1,6	0,6	68,9	23,2	5,3
St-Amand	68,2	31,2	25,6	21,2	20	0,5	82	31,8	6,0
Montfort	34,4	33,2	19	41,7	41,3	0,8	79,8	23,2	12,3
Nérquins	67,1	48,4	34,4	23,7	12,8	7,9	33,7	34,8	8,1
Montpéroux	72,2	39,8	23,1	38,8	25,5	7,9	67,4	25,1	8,1
Montfort	68,4	38,1	36,7	8,9	4,5	2	78,1	38,5	0,3
Villeneuve	73,8	54,1	25,7	31,6	10,4	0,6	87,1	25,2	33,8
Castelnau	67	4,4	38,5	46,7	45,3	2,1	87,2	56,8	69,4
Montfort	77,3	3,1	8	25,6	38,3			81,1	81,5
Bonny d'Y	47,8	28	25,4	29,8	17,5	1,7	85,2	69,8	87,0
Montfort	76,6	7,3	8,3	11,2	42,6	8,8	76,9	51,9	42,9
Lafayette	71,6	18,8	15,8	21,9	13,1	2,2	70,9	28,8	13,7
Villeneuve	74,5	36	44,6	21,4	28,6	3,1	93,2	4,9	38,7
Castelnau	80,4	14,9	72,2	26,4	22,8	8,1	88,2	14	13
Montfort	68,8	30,1	12,8	29,4	27,9	18,6	70,6	42	3,3
Montfort	68,8	34,4	28,4	20,7	14	1,8	55,5	68,8	11,8
Montfort	78,8	39,3	42,4	21,5	16,8			32,8	1,5
Montfort	77,9	45,5	38,6	36,2	24,3	7,8	81,1	31	13,8
Montfort	76	25,5	18	22,4	28,8	2,4	88,1	10,2	3,8
Castelnau	81,2	25,5	18,2	41,7	48,5	79,2	71,2	8,9	3
St-Amand	71	28,6	28,5	17,2	11,3	9,2	84,8	7,2	3,5
Total	71,9	31,1	24,4	25,9	23,7	7,5	74,4	15,9	17,5
Proport						5,66	74,2		

Candidats	1948	1949
Malleville	42 841 - 71%	
Foucault	12 247 - 19,6%	
René Hippolyte	28 281 - 47%	Non candidat
Debray Hippolyte	11 688 - 18,3%	
De Castelnau	12 624 - 21,6%	
Debray	19 712 - 32,8%	
Debray	18 414 - 30,6%	
Debray-Tourner	11 817 - 28,2%	
Debray-Garçon	14 224 - 23,6%	Non candidat
Chabrie	13 818 - 21,6%	
Castelnau	12 112 - 20,1%	
Debray	11 287 - 18,6%	Non candidat
Debray-Tourner	8 428 - 14%	Non candidat
Montfort	7 883 - 12,1%	
Montfort	2 181 - 3,6%	Non candidat
Montfort	3 784 - 6,2%	Non candidat

Observations :

Pour les premières élections de 1948 les candidats étaient pour l'essentiel leur combat comme un combat personnel et les votes leur étaient plus intimement liés. On a vu que le programme n'est pas tout à fait les mêmes des hommes d'aujourd'hui. On a vu que les votes n'ont pas été les mêmes. On a vu que les votes n'ont pas été les mêmes. On a vu que les votes n'ont pas été les mêmes.

Pour les élections de 1949 les candidats étaient pour l'essentiel leur combat comme un combat personnel et les votes leur étaient plus intimement liés. On a vu que le programme n'est pas tout à fait les mêmes des hommes d'aujourd'hui. On a vu que les votes n'ont pas été les mêmes. On a vu que les votes n'ont pas été les mêmes.

Que proposent les démocrates ?

Programme des démocrates tel qu'il est présenté par le comité de Castelsarrasin

1 — Faire respecter la Constitution en empêchant qu'aucune atteinte ne soit portée au suffrage universel et direct, ni à la liberté de la presse, ni au droit de réunion.

2 — Proclamer que l'instruction est gratuite et obligatoire.

3 — Demander qu'il soit fait une grande application de l'élection et du concours à toutes les fonctions publiques.

4 — N'oublier jamais en votant le budget que sous une république démocratique les emplois publics ne peuvent plus être le patrimoine de certaines familles, ni des instruments de corruption, et qu'il n'y a que l'intelligence et le travail qui doivent être rétribués.

5 — Améliorer la conditions des travailleurs par l'abolition complète des impôts qui pèsent sur les objets de consommation de première nécessité ; notamment par l'abolition tant de fois promises de l'impôt sur les boissons ; par la révision de l'impôt foncier et des patentes, et en prenant des moyens pour faire contribuer les rentiers aux charges de l'Etat ; par des encouragements donnés à l'agriculture et l'industrie ; par le remboursement de l'impôt des 45 centimes ; par la provocation d'une loi qui, dans les campagnes, réglât les intérêts respectifs du maître et de l'ouvrier, en fixant le prix de la journée de travail de manière que ce fut le fourleau qui en déterminât l'augmentation ou la diminution en tenant compte des besoins de la famille de l'ouvrier, et des ressources du propriétaire.

6 — Réclamer enfin la réduction de l'armée et de la durée du temps de service militaire, mais en tant seulement que ces réductions seraient compatibles avec la dignité de la France, qui renferme le besoin de se faire respecter au dehors et l'obligation de voler au secours des peuples amis, si les rois de l'Europe voulaient les asservir ou les opprimer.

Tout lecteur reconnaîtra dans ce programme des objectifs qui restent d'actualité même s'ils furent l'objet de luttes constantes des Républicains à travers les années. Trop souvent l'analyse oublie ces objectifs pour mieux travestir l'Histoire. D'où leur présentation en gros caractères.

La campagne d'octobre 1851 vue par le *Courrier du Tarn et Garonne*

A Sainte Thècle, près de Moissac, (2 octobre):

«Il paraît que les paysans du petit village de Sainte Thècle peu partisans des idées anarchiques, firent dimanche le plus froid accueil à nos orateurs démocrates. Leurs phrases et leurs lieux communs moisis vinrent se briser misérablement contre le bon sens et la raison qui dominent encore dans nos campagnes. La déconfiture de nos avocats sans cause devenus législateurs à 25 F par jour a été des plus complètes et leur tentative de propagande a fait un fiasco honteux.

Un de nos amis, qui, à la vérité, n'a pas froid aux yeux ni à la langue, et dont les opinions sont bien connues s'était rendu de son côté et sans préméditation à cette fête patronale. A son apparition les tréteaux de nos bateleurs forains furent soudainement désertés et la foule, cette foule laborieuse qui n'a que faire de toutes ces prétentieuses rocamboles auxquels bien souvent elles ne comprennent rien, vint se grouper spontanément autour de l'honnête et brave conservateur. Là, elle entendit un tout autre langage, conforme à ses habitudes d'ordre et de travail et qui fut accueilli par de nombreuses marques de sympathie.

- A Lavit (4 octobre)

Les pérégrinations de nos rhapsodes socialistes vont leur train. Tu Dieu ! quels jarrets et quels poumons en vérité c'est abuser des ressources physiques et intellectuelles que la nature s'est plu à leur prodiguer ! Aujourd'hui c'est le tour de Lavit, patrie de ce fameux apothicaire qui naguère l'a échappé belle devant votre Cour d'Assises. Quoique tous les signes du zodiaque annonçassent du mauvais temps, nos orateurs se sont mis en route ce matin espérant fasciner les habitants de ce canton et faire miroiter à leurs yeux le talisman de l'âge d'or révolutionnaire. Pauvre gens ! Là comme ailleurs, leur charabia sera bafoué et conspué, et leur phraséologie patoise obtiendra un magnifique succès négatif.»

- Montech (6 octobre)

Notre petite cité a eu sa grande journée. Elle vient de recevoir dans ses murs les chefs de nos plus purs montagnards. Le représentant **Detours**, renforcé de deux de ses adeptes en herbe, et accompagné de deux notabilités de Lavit, parmi lesquelles le fameux apothicaire, est venu bien réchauffer le zèle des frères et amis. Le nombre des acteurs a été très restreint. Tout cela faisait triste mine.»

Le 11 octobre le journal revient sur la question avec une lettre de Despéramon. Le journal *La Civilisation*, dans son numéro, constate le passage à Montech du citoyen **Detours**. L'article est signé **Rey**. Mais cette correspondance ne dit rien, d'après le *Courrier* de l'enthousiasme populaire qui a marqué cette visite de ce citoyen et de ses acolythes ... Les apôtres de l'évangile Robespierre ... Réunion organisée quinze jours à l'avance pour avoir finalement au banquet 19 personnes. Puis ils parlèrent d'abolir les octrois et l'impôt sur les boissons puis ils prirent la direction du Café en faisant grand bruit dans les rues.

Le **14** le journal publie une lettre **d'Emile Laporte** qui veut savoir si la moralité de **Déramon** permet une réponse en conséquence ; il voudrait savoir de quel **Déramon** il s'agit exactement. Le journal répond qu'il est déjà bien embêtant d'être obligé de signer sans avoir à apporter ce type de précision.

Le 17 octobre c'est le compte-rendu de la dite réunion de Montech publié par *L'Emancipation* qui fait l'objet d'une critique.

«Dernièrement **Victorin Chabné** de Moissac envoyait à *l'Emancipation* de Toulouse le compte-rendu de l'ovation apocryphe que M. **Detours** était censé avoir reçu, et dans cet article félicitait le commissaire de police de l'attitude modérée qu'il avait eu. Le commissaire **M. Samson** écrit à son tour à *l'Emancipation* pour repousser ces éloges et voici sa lettre.

«Il n'y avait pas 300 personnes dans le café car il y avait deux salles dont une avec le billard et elle ne peut contenir que la moitié de ce nombre et comme il y avait trois quart de curieux il en restait 30 ou 40 et vu le rappel à la grosse caisse pour en arriver là... Il a en effet donné l'autorisation de réciter certains vers d'une tragédie restée inédite de 93 et il ne pouvait faire autrement ne connaissant pas le contenu de ces vers qui étaient au demeurant assez modérés.»

20 octobre

Le citoyen **Detours** continue des pérégrinations à travers le département. Nous apprenons aujourd'hui par une lettre de Moissac qu'il vient de partir pour Caussade, Nègrepelisse, Molières, Caylus. Notre honorable représentant est toujours accompagné de ce petit peloton de comparses qui s'entendent si bien à préparer la mise en scène des représentations politiques. Bon voyage et bonne chance.

La droite à Moissac

DÉCLARATION

DU COMITÉ ÉLECTORAL DES AMIS DE L'ORDRE,
CONSTITUÉ A MOISSAC.

FIEUZAL (Désiré), membre du Conseil général.

ARNAL Hippolyte, juge au tribunal de commerce.

PERES Félix, docteur en médecine.

GOULARD, peintre en bâtiments.

CATUSSE, propriétaire, membre du Conseil municipal.

SARPY jeune, négociant.

CAUSSE père, propriétaire, membre du Conseil municipal.

FAURE Marcelin , percepteur.

MOULENQ père, propriétaire, membre du Conseil municipal.

FÉRRITÉ, charpentier.

CAYROU Augustin, propriétaire.

TEYSSIER, banquier, membre du tribunal de commerce.

CLAVERIE Guillaume, maître de bateaux, membre du Conseil

BROUSSE , docteur en médecine.

MIGNOT, sellier-carrossier, membre du conseil municipal.

Comité Napoléonien

DES AMIS DE L'ORDRE DE MOISSAC.

Les membres du Bureau :

VERGNES, commandant de la Garde nationale de Moissac, *Président*,

OLIVIER, membre de la légion-d'honneur, *Vice-Président*.

PÉRÈS , médecin.

DULAU, ingénieur civil. *Secrétaires*.

BOUSQUET, médecin.

Marcelin FAURE , *Trésorier*.

Moissac le 24 avril 1849.

Les membres du Comité des amis de l'ordre en 1849 sous la direction du légitimiste acharné, Fieuzal et en dessous, celui des Bonapartistes dont l'un d'eux présenta ainsi, en 1851 la situation à Moissac au moment des pétitions en faveur de la révision de la Constitution :

«C'est un spectacle consolant de voir Moissac, la ville du département qui depuis 1848, s'est le plus signalée par son ébullition révolutionnaire, et, comme conséquence du vertige qui s'était emparé d'elle, par les plus pitoyables élections, entrer franchement dans la seule voie de salut et de réparation qui nous reste, dans ce grand mouvement révisionniste qui, en ce moment, agite la France toute entière. Tout annonce pour l'initiative que vient de prendre notre comité conservateur, le succès le plus complet. L'élan est irrésistible parmi nos bons honnêtes ouvriers, qui savent aujourd'hui quels sont leurs véritables amis, ceux qui se préoccupent de leur donner du travail, et de leur bien-être ; ils apposent d'enthousiasme leur signature. Dans le parti de l'ordre proprement dit, pas un refus, pas une abstention jusqu'ici, on signe comme un seul homme ; les indifférents *les crapauds du marais*, comme on les appelait autrefois,

seront plus que rares. La liste des adhérents, dans le commerce, l'industrie, la magistrature, le barreau, le clergé, etc. sera donc longue et compacte, en dépit de l'opposition et criailleries de tous nos adversaires coalisés, depuis la nuance la plus tendre jusqu'au rouge Toast-Blanqui ou bulle n°10.

L'échéance de 1852 approche, et il ne dépend que de nous, ce me semble, de ne pas passer sous les fourches caudines de la *fraternité* des septembriseurs de l'époque. Si, comme ils le disent, nous devons absolument être condamnés prouvons-leur du moins que nous n'entendons pas l'être par défaut ; montrons-leur, en attendant qu'ils soient les maîtres, le cas que nous faisons de leurs déclamations sur les terreurs et l'égoïsme du parti de l'ordre, sur ce qu'ils appellent très élégamment les fantasmagories de la peur réactionnaire. A ces déclamations répondons par nos actes, et en usant largement de tous les droits, y compris celui de pétition, avec calme, mais résolution.

Castex fils

« ... au coup d'Etat il passa en Espagne.... »

Le temps de l'exil

Quand **Camille Delthil** écrit qu'il passa en Espagne au moment du coup d'Etat du 2 décembre 1851 sait-il ce que révèlent les documents ci-dessous ?

En réalité les deux lettres des préfets donnent une version spéciale de cet «exil». Il est vrai, **Delthil** n'emploie pas le mot «exil» ce qui tend à démontrer qu'il ne confond pas ce départ pour l'Espagne avec une mesure de répression directe. La démarche de la famille **Detours** entreprise dans l'Aude a abouti à une date qui reste à préciser, permettant à l'ancien représentant de quitter de lui-même la vie française pour éviter de tomber dans une provocation. Comme nous l'avons appris, il avait osé se présenter aux élections au Corps législatif et cette action prouve qu'il n'a pas subi une répression directe dans le cadre des Commissions Mixtes. Cette absence de poursuites permettra au Préfet de l'Aude de l'aider à partir.

Par ailleurs dans une lettre à **Rigail de Lastours**, démocrate montalbanais, le jeune **Poumarède** qui est victime à Jersey d'une expulsion du territoire français écrit ceci à la fin de 1852:

«Nous ne doutons nullement que cet exemple (les municipales de Toulouse) ne soit suivi dans tous les centres où règne encore le droit exempt d'ambition.

A ce sujet nous avons souffert de voir le vieux **Chabrié** se présentant à Moissac au nom de la démocratie comme candidat au Conseil Général Quand verrons nous le parti sous les menées d'un homme ... (mot illisible) ?»

Il est évident que comme toujours les pouvoirs en place avaient les moyens de diviser pour mieux régner. La présence de **Detours** aux élections de mars 1852 avaient deux dimensions : celle du courage (et comment s'étonner, quand on connaît la nature du régime, qu'il ait eu envie de quitter Moissac après les élections ?) et celle de la caution du système. Pendant tout le Second Empire s'affronteront ceux qui sont favorables à la participation électorale et ceux qui s'y refusent.

Ce point d'histoire précisé, il faut le considérer plus comme une dimension supplémentaire de «la terreur blanche» qui régnait, que comme une lâcheté de l'avocat qui, poussé par la famille, s'abrita en Espagne comme d'autres se turent en France.

Lettre du préfet de l'Aude

Au Préfet du Tarn-et-Garonne

M. Detours ancien Représentant du Tarn et Garonne est allié à une famille de mon département qui est entourée d'une considération méritée. Elle n'a jamais partagé les opinions de l'ex-montagnard et désirerait le voir s'éloigner de Moissac où il conserve encore des relations publiques qui pourraient devenir compromettantes, M **Detours** lui-même serait disposé à suivre les conseils de sa famille et à quitter tout à fait le pays si au lieu de prendre un passeport pour l'étranger, à Montauban, où il craindrait que cet acte ne le compromit aux yeux de ses amis, il pouvait obtenir ce titre de voyage à Carcassonne. Sa famille a vivement insisté auprès de moi pour m'engager à favoriser cette expatriation.

Monsieur le Ministre de la police générale auquel j'en ai référé ne voit aucun inconvénient à ce qu'il soit satisfait à la demande de la famille **Detours** si la commission mixte de votre département n'a pris aucune décision qui puisse y mettre obstacle. Je vous prie en conséquence Monsieur et cher collègue de vouloir bien me

faire connaître quelle est la situation politique de cet ancien représentant afin que j'informe sa famille des suites qui pourront être données à sa demande

Le Préfet de l'Aude

27 Mars 1852 au Préfet de l'Aude

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 25 courant relativement au Sieur **Detours** ancien représentant montagnard qui réside à Moissac dans notre département.

Le sieur **Detours** dont les antécédents et les opinions me sont bien connus n'a été jusqu'à ce jour l'objet d'aucune information ni par conséquent d'aucune poursuite de la part de la commission mixte de Tarn et Garonne.

Le règlement du Cercle de Moissac

Art 1 : L'administration du cercle est exclusivement confiée à une commission composée de sept membres dont un président, un secrétaire et un trésorier.

Art 2 : Cette commission sera entièrement renouvelée chaque année : les membres sortants pourront être réélus.

Art 3 : La commission convoque quand elle le juge convenable les assemblée générales des sociétaires.

Art 4: La commission ne peut délibérer qu'au nombre de 5 membres au moins ; ses délibérations sont [il manque le verbe]

Art 5 : Elle fait les règlements relatifs à la police intérieure du cercle ; chacun des membres indistinctement est chargé de les faire exécuter.

Art 6: La commission proposera les changements ou additions au présent règlement chaque fois qu'elle en reconnaîtra la nécessité. Ces changements seront adoptés ou rejetés à la majorité des suffrages.

Art 7: Toute délibération de l'assemblée générale pour être valable devra être prise par 20 membres au moins et précédée d'un avis affiché pendant huitaine sur une des glaces de la salle, contenant le jour, l'heure et l'objet de la réunion.

Art 8 : L'Assemblée générale nomme les membres de la Commission. Le commissaire qui aura réuni le plus grand nombre de suffrages est président ; si deux commissaires ont obtenu le même nombre, il est tiré au sort immédiatement pour savoir quel sera le président.

Art 9 : L'Assemblée générale est présidée par le président de la commission, les autres commissaires forment le bureau le plus jeune des membres de la commission est secrétaire.

Art 10: En cas de vacance survenue dans le sein de la commission, le membre du cercle qui a obtenu le plus de suffrages, lors du dernier renouvellement sera appelé par la commission pour la compléter, et en faire partie, jusqu'à l'expiration des pouvoirs de la commission ; si la commission était privée de son président pendant la session, celui qui aurait réuni le plus de suffrages après lui, deviendra président de droit.

Art 11 : L'Assemblée générale sera convoquée chaque année, le premier dimanche de novembre, par le président, pour être procédé par elle au renouvellement de la commission.

Art 12 : Dans la dernière quinzaine de novembre, le trésorier affichera le compte-rendu de sa gestion après qu'il aura soumis ses comptes, avec pièces à l'appui, à la vérification de la commission : il versera immédiatement entre les mains de son successeur les sommes qui lui resteront en caisse.

Art 13 : Le secrétaire tiendra note sommaire, sur un cahier spécial, du résultat des décisions de l'assemblée générale et de celles de la commission ainsi que du résultat du scrutin.

Art 14: Toute personne âgée de 18 ans qui voudra devenir secrétaire du cercle se fera proposer à la commission par deux sociétaires. Si la commission juge que l'admission du candidat doive éprouver des difficultés elle en fait part aux proposants et les invite à ne pas passer outre.

Art 15 : Dans le cas où la commission est d'avis de l'admission et dans celui où les présents malgré l'avis de la commission persistent à demander l'admission de la personne qu'ils ont proposée, le nom du candidat reste affiché sur une glace de la salle

pendant 8 jours, et le dimanche suivant, de 2 à 5 heures de l'après-midi, il est procédé à sa réception ou à son rejet par voie du scrutin secret.

Art 16 : La commission surveille le scrutin, le dépouille publiquement et en fait connaître le résultat.

Art 17 : Pour être admis le préposé doit recevoir les 3/4 des suffrages sur le montant total des votants.

Art 18 : Le membre du cercle qui s'écarterait de l'honnêteté et de la décence dans l'intérieur du cercle pourra être rappelé à l'ordre par tout membre de la commission ; s'il ne tenait pas compte de cette réprimande, il pourrait être exclu de la société par délibération de la commission.

Cette délibération ne sera notifiée par lettre au membre qui en est l'objet, que 24 heures après qu'elle aura été prise toutefois il lui en sera immédiatement donné avis par la commission pour qu'il puisse proposer avant qu'elle lui soit notifiée ses excuses et justifications s'il en a.

Art 19 : Toute discussion politique est défendue.

Art 20: Les jeux de hasard sont interdits.

Art 21 : Le choix des journaux est déterminé dans l'assemblée générale annuelle. Si l'état des fonds de la société permet, dans le cours d'une session d'ajouter de nouveaux journaux, la commission fait provisoirement les abonnements à ceux qui lui semblent convenables, en faisant concorder la durée de l'abonnement, avec l'époque de la réunion annuelle.

Art 22: Aucune feuille ni les brochures ne pourront être emportées hors du local du cercle ; le gérant est chargé de les placer sur des cartons, chaque jour ; le secrétaire en a la surveillance spéciale, mais chaque sociétaire fera observer les règlements en cette matière.

Art 23 : Tout sociétaire a droit d'introduire des étrangers dans le cercle ; il doit répondre de ceux qu'il y conduit. Sont étrangers, ceux dont le séjour ne doit pas excéder trois mois. Art 24: Le montant de la part contributive de chaque sociétaire demeure fixée à 6 Francs par an. Une fois payée, cette somme n'est dans aucun cas restituée en tout ni en partie. A quelque époque de l'année que le sociétaire se fasse recevoir, il devra payer en entrant le trimestre commencé et ceux ultérieurs à leur échéance.

Art 26: Les coéquations seront payables par trimestre et d'avance à partir du premier décembre, entre les mains du trésorier.

Art 27: Les membres qui voudront cesser de faire partie du cercle seront tenus d'en donner avis par écrit, à la commission avant le premier décembre; faute pour eux d'avoir rempli cette formalité à cette époque, ils seront considérés comme membres de la société pendant le trimestre suivant et tenus par suite de payer la cotisation trimestrielle. Le trésorier devra recourir aux voies légales pour en opérer la rentrée, s'ils la refusent.

Présentation de Moissac

Nous ne pouvons pas conclure cette brève rencontre avec Hippolyte Detours sans visiter quelques instants Moissac car, comme indiqué en introduction, sans cette ville, l'avocat républicain n'aurait pas pu être un des hommes marquants de la Seconde République.

Le passage obligé concerne le Cercle de l'Union dont l'article 19 indique clairement «Toute discussion politique est interdite» mais qui peut le croire ? Il s'agissait surtout de présenter des statuts conformes à la législation et des avocats étaient bien placés pour les rédiger. Ces statuts sont complétés de dispositions générales présentées ci-contre. Les clubs ayant été interdits, il fallait se rabattre sur ces cercles «anodins» pour continuer de faire vivre la politique. Si on compare la liste des membres (voir plus loin) et les élus démocrates aux municipales de 1850, on découvre que tous sont membres du Cercle qui apparaît comme une des formes de la politisation à travers la réception des journaux.

Comme d'autres historiens le remarquèrent, les lieux de socialisation aident souvent à la politisation. Pour les classes dirigeantes ces lieux furent toujours les réceptions diverses que les notables organisaient chez l'un ou chez l'autre. Pour les autres classes sociales, il avait le café et à présent le cercle.

La lecture des statuts est une belle leçon de démocratie bien avant les associations de la loi 1901. Le côté financier n'est pas négligé. Cette forme de politisation proche du citoyen nous renvoie aux clubs de la première république. Ensuite s'établissaient des relations entre clubs suivant les affinités, les connaissances et les circonstances. Nous n'en étions pas au parti pyramidal où toute communication horizontale devint difficile. Les Archives ne nous fournissent ce document que pour la ville de Moissac mais nous savons par exemple qu'à Montauban, il y avait environ 700 membres au même club et quant à Castelsarrasin il est possible qu'il y ait eu des clubs différents suivant les tendances. C'est avec la répression de 1852 qu'on découvrira l'existence de clubs en 1848, même dans des petits bourgs comme Monclar. La question du parti politique qui apparaît ici est indissociable de la question de la démocratie. La Seconde République, par le suffrage universel masculin, provoqua cet engagement des citoyens annonciateur d'une nouvelle implication des hommes dans la vie publique.

Dispositions générales

Art 1 Le cercle se compose d'un nombre indéterminé de membres. Les membres ne s'engagent que pour un an partir du 1^{er} décembre 1849. Tout membre qui n'a pas donné sa démission avant le 1^{er} décembre est engagé pour le trimestre suivant et tenu de payer la cotisation trimestrielle.

Art 2 : Tout sociétaire a le droit d'introduire des étrangers dans le cercle.

Art 3: Une commission de sept membres administre le cercle. Les fonctionnaires sont un président, un trésorier, un secrétaire. Elle est nommée en séance générale

Art 4 : Toute discussion politique est interdite.

Art 5 : Les enjeux dans les parties autorisées ne peuvent dépasser ensemble 50 c.

Art 6 : La coéquation de chaque sociétaire est fixée à 6 francs par an et est exigible par trimestre et d'avance.

Art 7 : Les journaux et les revues que le cercle conserve ne peuvent sortir que lorsqu'ils sont reliés. Tout sociétaire qui se permet de les emporter avant peut être rayé par la commission de la liste des membres du cercle.

Art 8: Toute personne qui veut devenir sociétaire se fait présenter à la commission. Son nom est affiché dans un des angles du cercle. Le dimanche suivant un scrutin est ouvert sur cette présentation à 2 heures du soir. Le dépouillement a lieu à 5 heures. Le proposé pour être admis doit réunir au moins les 4/5 des suffrages sur le nombre des votants.

Les signataires

Delthil, Grabié, Chabrié père, Capgras et Chaubart

Le Cercle de l'Union

C'est le 17 novembre 1849 que le Cercle de l'Union à Moissac décide de s'adresser aux pouvoirs publics pour légaliser leur existence.

Copie de la liste des membres fondateurs:

- 1 — Chabrié Jean-Baptiste, membre du Conseil Général
- 2 — Chaubart Emmanuel, officier en retraite
- 3 — Chabrié Victorin, avocat
- 4 — Grabié Isidore, avocat
- 5 — Sainte-Marie Numa, négociant
- 6 — Valette Jean, dit Forban, commis-négociant
- 7 — Delthil Jean-Pierre, brasseur, Conseiller municipal
- 8 — Delbert Jean, fils aîné, négociant, Conseiller municipal
- 9 — Delbret Antoine, junior, négociant
- 10 — Delbret Simon, père, négociant
- 11 — Lemouzy Pierre, fils, clerc de notaire
- 12 — Renoux Jacques
- 13 — Bertrand Pierre
- 14 — Bertrand François
- 15 — Sainte Marie Armand
- 16 — Delbert Pierre, fils aîné, maître de bateaux
- 17 — Roussel Pierre, fils, négociant
- 18 — Falga Pierre, fils aîné, négociant
- 19 — Claverie Dominique, horloger
- 20 — Romiguières Jules, avocat
- 21 — Bessou Jean, fils, coutelier
- 22 — Bousquet Eugène
- 23 — Lagrèze Bernard
- 24 — Massip Jean-Pierre, père, fondeur
- 25 — Massip Antoine, fils, fondeur
- 26 — Falguières Blaize
- 27 — Demeaux Bertrand
- 28 — Massip Pierre, propriétaire
- 29 — Ramondou Jean, aîné, mécanicien
- 30 — Racio Antoine, fils, maître tailleur
- 31 — Demeaux Bertrand, fils aîné
- 32 — Orliac Guillaume, relieur
- 33 — Manau Joseph fils troisième
- 34 — Manau Jean-Pierre, fils aîné, avocat

- 35 — Réveille Calixte, cloutier
- 36 — Chabrié neveu, Pierre, avocat Conseiller Général
- 38 — Magnon Charles, teinturier
- 39 — Bonnefous Jean, marchand tailleur
- 40 — Dupuy Maxime, bourrelier
- 41 — Bonnal Louis, marchand drapier
- 42 — Manau Pierre menuisier
- 43 — Plana Léon, fils
- 44 — Creussé Augustin, aubergiste
- 45 — Rouma Jean, fils, boucher
- 46 — Capgras Heny, négociant. Conseiller municipal
- 47 — Belmont Louis, boulanger
- 48 — Lacoste Antoine, fils
- 49 — Samazan Pierre
- 50 — Lussagnet Jean, mécanicien
- 51 — Vignes Pierre, charpentier
- 52 — Larrigaudière Alexandre, coiffeur
- 53 — Chamaison Antoine
- 54 — Latailhède Félix, avocat
- 55 — Lafleur Félix, peintre
- 56 — Déjean Antoine, commerçant
- 57 — Leygue Jean marchand de bois
- 58 — Lacoste Antoine, père, cordonnier
- 59 — Duprat Jean, marchand tailleur
- 60 — Dumas Pierre, lampiste
- 61 — Bonnal Antoine, jeune, conseiller municipal
- 62 — Prunières Bertrand aîné
- 63 — Doux Joseph négociant
- 64 — Griffoul Antoine, cordonnier
- 65 — Latailhède Joseph, propriétaire
- 66 — Courtès Jean, forgeron
- 67 — Dubernet François, teinturier
- 68 — Souchon Raimond, menuisier
- 69 — Lespinasse Joseph, menuisier
- 70 — Berthoumieu Jean, aîné, mécanicien
- 71 — Roussel François, père, négociant
- 72 — Caussé Henry, fils
- 73 — Bousquet Emile, praticien
- 74 — Bousquet Jean aîné, limonadier
- 75 — Rouma Jean, père
- 76 — Punech Georges
- 77 — Ramandou Paulin, mécanicien
- 78 — Couderc Arnaud

Tous domiciliés à Moissac. Administrateur du cercle Bousquet Jean, aîné / Directeur du cercle Chabrié père, Président / Chaubard Emmanuel, vice-président / Grabié Isidore. Secrétaire / Delbert Junior, trésorier / Demeaux aîné, commissaire / Bonnal Louis, commissaire / Souchon Raimond. Commissaire / Dubernet François, commissaire / Ramondou. aîné, commissaire

La Franc-maçonnerie

La présence de **Detours** dans la loge maçonnique de Moissac (autre forme d'organisation sociale), à la suite de celle de son père, permet d'éclairer un des premiers points flous le concernant, ses liens avec les légitimistes. Grâce à un travail de Daniel Ligou nous pouvons apporter quelques informations

« A la reprise des travaux, le 21 avril 1841, le F. Massip, fondateur, avait été élu Très Sage. Douze membres de ce Chapitre, parmi lesquels des partisans de Delvolvé, accusèrent Massip d'avoir procédé à des initiations irrégulières, et, le 23 février 1842. le Grand Orient «suspendit» le Chapitre. Il est difficile d'essayer d'interpréter le sens de ces oppositions. Il y a évidemment des oppositions de personnes, mais aussi l'existence de trois clans politiques, les républicains, **Chabrié**, **Hippolyte Detours**, fils du **Detours** de 1808, **Massip**, les ex-légitimistes (dont **Chambonneau**) qui occasionnellement faisaient bon ménage avec les républicains contre leurs adversaires communs, les orléanistes, eux-mêmes divisés entre les partisans du maire **Colombié** et ceux de **Delvolvé**. »

Cette note permet à la fois de vérifier que **Detours** était un Républicain avant 1848 mais que ses liens avec les légitimistes avaient pu contribuer à son élection comme Représentant du Peuple.

Pour en revenir à la Parfaite Union de Moissac sous la Seconde République **Daniel Ligou** indique :

« De 1848 à 1851. le F. **Chabrié** tint régulièrement le premier maillet et les effectifs, tant de la Loge que du Chapitre s'accrurent lentement. Il y avait vingt Maçons affiliés en 1848, il y en aura quarante en 1849, mais seulement vingt-cinq en 1851. Quant au Chapitre, reconstitué semble-t-il en 1848, il a seize membres en 1849. Le recrutement est nettement axé sur la petite bourgeoisie « démoc-soc ». Dans le tableau de 1851, le dernier avant la suppression de la Loge par les autorités, nous trouvons cinq cordonniers, trois fondateurs, trois serruriers, trois tailleurs, un négociant, un messenger, un avocat (**Detours** Représentant du Peuple), un propriétaire, un maître de danse, un voyageur, un menuisier, un coiffeur, un forgeron, et un marbrier. C'est cette loge qui allait subir les assauts de la réaction à partir de 1849 et surtout la répression du 2 décembre.»

Parmi les assauts de la réaction la fermeture intervenue sur décision du Préfet le 19 avril 1850 pour empêcher que le F. Detours n'y prenne la parole. La protestation du Grand Orient refit ouvrir la loge le 5 mai 1850 puis « La loge disparut, comme un certain nombre d'autres Loges du Sud-Ouest à la suite des tentatives de soulèvement des Montagnards de Moissac à l'annonce du Coup d'Etat. La loge fut fermée dans les mêmes conditions que celle de Condom. »

Elle ouvrira à nouveau ... le 11 juin 1884. Pour **Daniel Ligou** ce n'est pas, généralement, l'engagement franc-maçon qui conduisit à la République mais l'inverse, la République qui permit le développement de la Franc-maçonnerie.

Un dossier des Archives permet de suivre l'interdiction intervenue en 1850. Quand le Préfet apprit que **Detours et Delbrel**, pour « donner plus d'éclat à une réunion de la loge avaient invités toutes les personnes affiliées résidant dans l'arrondissement de Moissac et Castelsarrasin et aux opinions politiques avancées », il décida l'interdiction

de la loge. Il faisait surveiller cette loge car le Préfet considérait qu'elle fonctionnait comme un véritable club politique or de tels clubs sont interdits depuis longtemps.

La loge installée Maison Thial à Moissac, sur le port, a comme vénérable **Chabrié père** et son orateur délégué est **Bonnafous Jean** marchand tailleur. On y retrouve **Mességué Jean Joseph**, maître bottier à Castelsarrasin, **Courtès Jean** cordonnier à Moissac et habitant boulevard Sainte Catherine. Il est frère servant et détenteur des clefs. Au moment de la mise sous-scellé aucun document étranger à la vie de la loge n'est apparu. L'interdiction est acceptée à contre-cœur par le Ministère qui considère qu'il appartient au Grand Orient de France à faire sa propre police si bien que le 5 mai le Ministre indique que le départ de Moissac de **Detours, Delbrel et Manau** doit permettre la réouverture. Cette autorisation ne semble pas avoir été communiquée aux intéressés car en avril 1851, **Courtès et Mességué** demande le droit de faire fonctionner la loge. Demande satisfaite, cette fois, à condition que les réunions puissent être surveillées. Bien sûr les responsables de la loge indiquent qu'elle ne s'est jamais détournée de sa mission de bienveillance au profit des maçons dans le malheur ou de familles frappées d'indigence.

Dans son étude sur la franc-maçonnerie en Tarn-et-Garonne **Victor Malrieu** évoquera le témoignage de **Jules Momméja** au sujet de **Detours** :

« Fils de Baron d'Empire qui s'était assez enrichi pendant les guerres de la révolution pour pouvoir équiper à ses frais un escadron. Hippolyte fut un très ferme républicain, un homme bon, loyal. un peu grandiloquent dont je n'ai entendu dire que du bien. Très lettré et féru des auteurs latins.»^o

... il rêvait de je ne sais quelle démocratie chrétienne...

Le catholique social

« En réalité c'est hors du Palais-Bourbon que, de la fin de 1848 au coup d'Etat de décembre 1851, **Arnaud** apparaît comme le véritable chef et le porte-drapeau du catholicisme social. En septembre 1848, l'abbé **Maret** l'avait introduit au conseil de rédaction de *l'Ere nouvelle* qui, du 15 avril 1848 au 1^{er} avril 1849, date à laquelle ce journal devint légitimiste, devait être l'organe de la jeune démocratie chrétienne et le centre de ralliement de tous les catholiques sociaux et démocrates. A vrai dire, **Arnaud** fut un journaliste peu assidu. Toutefois, il donna, le 11 novembre 1848, un article «L'Ecole du passé et l'école de l'avenir» qui, au même titre que son discours du 13 septembre, devait avoir un profond retentissement. Il reçut de nombreuses adhésions aux principes qu'il défendait, tout d'abord celle de quatre députés à la Constituante **Pierre Pradié** de l'Aveyron (membre du comité des cultes, collaborateur de *l'Ere nouvelle*, et qui deviendra directeur de la République universelle), **Jean Rigal** du Tarn, **Joseph Delavalade** de la Creuse, **Hippolyte Detours** du Tarn-et-Garonne. »

Cette note extraite du dictionnaire biographique du Mouvement Ouvrier (le Maitron) où **Arnaud de l'Ariège** bénéficie d'une très longue notice, j'ai découvert d'abord avec surprise **Detours**. La présence de **Pierre Pradié** de l'Aveyron m'est apparu par contre conforme à ce que je savais de ce «Rouge» du Rouergue qui joua un grand rôle pour aider les Républicains car incontestablement, sans ce lien avec les catholiques, il n'aurait pas pu réussir son combat.

La mention de **Camille Delthil** : « Comme homme politique il appartenait à cette école de **Roux** et **Buchez** qui rêvait de je ne sais quelle démocratie chrétienne et du mariage civil et religieux de l'Eglise et de l'Etat » mentionne comme pour **Arnaud de l'Ariège**, **Buchez**, si peu connu malheureusement, et confirme donc la présence de **Detours** parmi les catholiques sociaux. Ce rêve politique conduira à un autre méridional, le petit père **Combes**. Comment ne pas être frappé par la dominante du Sud- Ouest ! **Buchez** lui-même viendra mourir dans l'Aveyron.

Sans la mention de **Delthil** et sans la note sur **Arnaud de l'Ariège**, rien n'aurait laissé transparaître ce positionnement d'un homme plus connu pour son engagement franc-maçon ; ce qui confirme la difficulté de saisir un individu dans toute sa complexité.

Cet engagement, je l'ai seulement retrouvé sur le plan global, dans une note du journal *Affiches de l'arrondissement de Castelsarrasin et Moissac* quand, en 1850 un journaliste mentionna l'enterrement de **Pierre Bergé**.

«Convoi-funèbre de Pierre Bergé décédé le 3 avril 1850, à l'âge de 41 ans par suite d'un anévrisme dit-on. Malgré tout ce qu'on a pu dire et ce qu'on dit encore des républicains, nous avons la certitude que notre frère politique est mort avec tous les sentiments que nous tenons du Christ démocrate dont nous nous efforcerons toujours de suivre les traces. Deux-cents républicains-démocrates ont accompagné les dépouilles mortelles de Bergé au champ de repos, après avoir TOUS préalablement participé au baiser de paix offert par le curé, à l'aide du signe de la rédemption. On a vu peu de convoi funèbre où l'on ai remarqués plus de décence et de recueillement. »

Ce **Pierre Bergé** est le père d'un insurgé de 1851 à Castelsarrasin et « le Christ démocrate » est la formule clé de ce catholicisme social : Jésus comme premier des socialistes. Dans d'autres cas de figure j'ai ensuite croisé ce courant d'opinion que j'ai centré, pour ma part, sur **Lamennais** sans pouvoir bien dire exactement les rapports entre **Buchez et Lamennais**. Il reste à creuser cette dimension de **Detours**.

... il débitait des anecdotes dans cette langue gasconne si expressive et si joviale...

Et il parlait patois...

Encore une **fois**, **Deithil** par son témoignage apporte une donnée le plus souvent invisible dans les Archives la présence de l'occitan.

Les journaux utilisaient cette langue surtout pour quelques poésies. Entre 1848 et 1851 dans *le Courrier* comme dans *le Conciliateur* vont apparaître le poète local **Castela** et le poète national **Jasmin**. *Les Affiches* se distingueront davantage avec la publication de nombreux textes d'un inconnu : **F. Ginestet**. C'est dans l'Aveyron que j'ai pu établir le lien entre usage de l'occitan et combat des démocrates à travers le cas de **Rozier**, un membre sans doute de l'école de **Buchez**, un socialiste chrétien, pour lequel j'ai publié un petit ouvrage tellement il m'est apparu exemplaire.

Pour le Tarn-et-Garonne, aucun usage politique de l'écrit occitan n'existe mais une seule mention du *Courrier* indiquera l'usage oral du patois par **Detours** et ses amis, au cours des réunions électorales. Quand on vérifie que les amitiés de Detours sont méridionales, il est facile d'imaginer que même dans leurs rencontres entre députés, l'occitan ne devait pas être absent. Il était par exemple l'ami de **Théodore Bac**, un avocat de Limoges présenté ainsi par **J. M. Merriman** «orateur extrêmement brillant».

La liste des enseignants du Collège, rapportée à la liste des membres du club montre le peu d'implications dans les luttes, de ce personnel enseignant.

Rieunier, principal / Salers aumônier / Professeurs : Mat et phy : Léon / Philosophie et rhétorique Lafont / Seconde Rieunier / Troisième et Quatrième : Delbrel / Cinquième et sixième Houerie / Septième et huitième Leterrier / Cours de français Delbosc.

Municipales de 1849

Candidats dits démocrates.

1. Detours , représentant du peuple , 1,489 suffrages.
 - 2 Delbrel, représentant du peuple, 1,534.
 - 3 Chabrié père, avoué, 1,479.
 - 4 Delbert junior , négociant , 1,502.
 - 5 Capgras, Henri , négociant , 1,559.
 - 6 Lacassagne, Guillaume, prop. à St.-Benoît, 1,475.
 - 7 Colombie père, ancien notaire , 1,466.
 - 8 Delthil, brasseur , 1,527.
 - 9 Morières, Arnaud, fils, prop. à Viaroze, 1,464.
 10. Lambert, Guillaume , à Montescot, 1,357.
 - 11 Bonnal jeune, négociant, 1,502.
 - 12 Manau aîné, avocat, 1,502.
 - 13 Delbrel , Baptiste, prop. à Ste.-Livrade, 1,458.
 14. Bouisset, Antoine , dit Lafon , à Lizac, '1,457.
 - 15 Chabrié neveu, avocat, 1,489.
 - 16 Bouet, Jean, neveu , prop. à St.-Julien, 1,472.
 17. Chaubard, Emmanuel, officier en retraite, 1,502.
 18. Dussaux, Jean , fils , à St. -Avit, 1,460.
 19. Lagrèze, tailleur de pierre, 1,441.
 20. Dèmeaux, serrurier, 1,429.
 - 21 Ste-Marie Numa, négociant, 1474
 22. Lespinasse, suppléant du Juge de Paix, 1,471.
 23. Lemouzu fils, propriétaire, 1,409.
 24. Molinié , Pierre, fils de Hugues , 1,448.
 25. Gignoux, Cyprien, propriétaire, 1,486.
 26. Grabié fils , avocat, 1,435.
 27. Rouchy, Bernard, à St.-Amans, 1,444.
- Suffr. Le plus fort : 1,559.-Suffr. le plus faible : 1,357.

Candidats prétendus réactionnaires

- Massip, Charles, maire, 770 suffrages.
- Castex, neveu , adjoint , 958.
- Lagrèze-Fossat, fils, adjoint, 930.
- Arnal, Hippolyte, 862.
- Bavet, fils aîné , d'Espis , 868.
- Belbezé, fils cadet, de Lembenne, 859.
- Brousse, docteur-médecin, 885.
- Catusse, propriétaire , 910.
- Causse, père, 826.
- Claverie, Guillaume , 850.
- Colombiè , Arnaud, 846.
- Dussaux, Antoine, de St.-Benoît , 867.
- Falguières, Bernadet , de Lizac , 864.
- Falguières, Antoine, père , de Ste-Livrade , 877.
- Fieuzal, Désiré, 876.

Golse, père, 846.
Gouges-Boutail, Honoré, 905.
Lacombe , Bernard , 914.
Lagérie, avocat, 725.
Larnaudès, Guillaume, 865.
Lamboulas, pharmacien, 374.
Mignot, sellier , 891.
Molinié , gendre Issanjou , 842.
Pèrès , docteur-médecin , 859.
Rouges , Scipion, de St.:-Julien , 850.
Teyssier, banquier, 833.
Vidal aîné, 930.
Suffrage le plus fort: 958.-Suffrage le plus faible

Elections cantonales de 1848

Detours n'évitera pas cette bataille électorale qu'il perdra face à un adversaire intime semble-t-il, un légitimiste pur et dur, **Désiré Fieuzal**. Dans le tableau ci-dessous, il manque les orientations politiques des élus mais les Républicains sont rares.

Encore aujourd'hui, le mode de scrutin qui n'a jamais changé, ne permet l'apparition de la gauche qu'avec des citoyens très implantés sinon c'est le conformisme qui l'emporte et l'échec de Detours à Moissac en est la preuve.

Parmi les notabilités en question, il faut compter la famille **Constans** à Castelsarrasin et la famille **Chabrié** à Moissac. La présence de ces derniers à Bourg de Visa et à Montaigu, où ils ont des liens historiques, montre très bien l'importance de l'enracinement et c'est d'ailleurs au château de Brassac que va décéder Pierre Chabrié dit Chabrié neveu.

Les professions décrivent parfaitement le portrait du notable classique dont le temps a exclu les avocats pour cause de concentration dans les villes mais nous a laissé les médecins.

L'âge aussi est tout un programme et on comprendra en conséquence que la présence du jeune Chabrié, avant ses trente ans, est le gage d'une carrière politique fructueuse.

Quant à la mention de la fortune à travers le montant imposable de chacun, il complète parfaitement le tableau avec des écarts importants même parmi ces notables. Les Légitimistes comme de Scorbiac arrivent naturellement en tête.

Nom et prénom		Profession	naissance	Fonctions	Élect.	Inscr.	Votant	ex-primé	note
Lahorde Louis	Beaumont	Avocat	1794	Maire de Beaumont	27 avril 1848	3649	2328	1404	Sermant le 8 mai 1852. 2000 F
Constans Léopold	Castel	Avocat	1801		26 Nov 1849	3330	2302	1223	Remplacé Delpach 5000 F
Delpach Edouard	Castel	Prof en à droit à T.	1790		Élu en 48 et 52	3245	2403	927	Invalité en 48 5000 F
Guthenot Hippolyte	Cerailles	Propriétaire	1799	M. de Notre		2286	1559	569	Constans non réélu 2200 F
Marpas Eugène	Lavil	Médecin	1803			2352	1370	988	500 F
Lamarret Jean	Montaut	Médecin	1810	Maire		3199	2208	1573	10 000 F
Delfert Jean	St Nicolas	Propriétaire	1802	Maire		3429	2299	832	10 000 F
Burban Théophile	Verden	propriétaire	1799						5000 F
de Montbrison	Aureillac		1797	M. St Michel		2410	897	842	Réélu 12000 F
Chabrié J Bapt.	Bourg de Visa	avocat	3 - 5 1778			1975	1289	795	10 000 F
Gran Léon	Lauzerte	avocat	1814			3644	1915	981	15 000 F
Fieuzal Désiré	Meillac	notaire	1791			4744	2431	1423	8 000 F
Chabrié neveu Pierre	Montaigu	avocat	1823			2482	1557	830	Pas de fortune car fils de famille
Moulesq Xavier	Valence	Avocat	1795			3560	2783	1447	15 000 F
Vaire	Causade	notaire	1807	mair	1849	4012	1962	1109	Limayrac décédé
Limayrac Jean	Causade	médecin	1786		1848	4056	1769	1004	Madeville non réélu
Rouquier Julien	Caylus	avocat	1803			3166	1764	881	3 000 F
Jordanet Paul	Lafrenay	avocat	1796	Juge de paix		3954	1406	766	10 000 F
Margueret	Moëres	Prop.	1817	mair	1848	2157	1818	1025	10 000 F réélu
Deba Amour	Montclar	prop	1790	ex député	1848	1938	795	789	Réélu 6000 F
De Scorbiac	Montauban	officier de cavalerie	1786	Maire provisoire	1848	3326	928	792	30 000 F
De Girone	Montauban	avocat	1789		1848	4341	1631	1000	8000 F
Depierre André	Montpaul	avocat	1813	Juge de paix	1848	2329	1793	1013	
Vaire Joseph	Négrepeluis	Prop.	1794	mair	1848	1203	2160	1235	Remplacé Corbès-Brassard
Carbe Hippolyte	St Astorin	De Parson	1799		1848	4287	2196	804	Bonnet démissionnaire pour cause de faiblesse
Menais	Villefranc	Notaire	1796	mair	1848	1556	817	680	Réélu

Les événements à Moissac suite au coup d'Etat

La page suivante donne un aperçu en terme humains de la répression qui tomba sur Moissac suite aux événements de 1851. Avec la carte publiée dans le livre du Nord-américain Ted Margadant, il est possible de situer l'importance de cette révolte dans le cadre de la France. La carte ci-dessous, reprise de l'Histoire de la France Contemporaine, confirme le rôle de Moissac. Essayons en conséquence de décrire l'action que l'on devine en filigramme dans les interrogatoires de Bousquet et Racio qui nient superbement l'évidence.

Dès que l'information du coup d'Etat est connue, Bousquet part à Agen chercher les consignes pour lancer la résistance. En revenant, il s'arrêtera à Lamagistère pour inciter à la rébellion dont je ne sais la forme prise mais dont je connais une victime de la répression qui sera condamnée, à Agen le citoyen Orliac. Sa peine sera plus forte que toutes les peines prononcées en TetG : déportation en Algérie.

Après Lamagistère, c'est dans son Café de la Montagne que Bousquet, le 3 décembre au soir, organise la manifestation de Moissac avec un but simple prendre la mairie. Bien que très nombreux et sans force militaire en face, les manifestants n'osèrent pas employer toute leur énergie pour passer des paroles aux actes. Racio prétend qu'il resta spectateur; ce qui dut faire sourire les gendarmes qui connaissaient ses opinions extrémistes. Toute l'action se limitera à cette unique manifestation (peut-être deux) qui garda une forme pacifique (les armes restèrent à l'abri) et qui comme à Castelsarrasin pour la tentative de prise de la sous-préfecture, fut plus une gesticulation qu'une insurrection.

Detours n'était pas à Moissac aussi son rôle n'apparaît pas mais je considère que la réaction des Républicains de la ville est à l'image de ses positions : un républicanisme certain mais en même temps relativement légaliste par rapport aux autorités.

Avec Bousquet. **Victorin Chabrié** fut le plus engagé, plus que son père Jean-Baptiste et son oncle Pierre. Le dossier des Archives sur toutes les péripéties concernant la répression dont il est victime est le plus considérable. A-t-il reçu une lettre de Detours lui dictant la conduite à suivre ? Nous ne savons rien pour le moment sur la question mais suite à ce travail je me propose d'étudier le cas de ce jeune franc-maçon symbole d'une génération plus socialiste que la précédente. Il sera totalement oublié dans une ville qui, à l'image de Delbrel plus que de Detours, habillera; après 1870, son républicanisme, de modération même si **Camille Delthil** donnera toute de même un ton ferme au radicalisme. **Pierre Chabrié** aura lui, les honneurs électoraux bien dans le ton de la **fin** du siècle. Il deviendra député et à sa mort aura droit aux éloges de la droite comme de la gauche. En clair, les événements de décembre 1851 seront emblématiques non par leur réalité mais par leur postérité. En soi la manifestation fut modeste mais pas aux yeux de l'Histoire.

Moissac, les condamnés

Auguste Busson : Condamné par contumace par la Commission Mixte à un internement à Nantes avec amnistie le 2 février 1853. Son fils était en 1881 employé de banque à Neuilly sur Seine.

Guillaume Castéra : Internement à Saintes et entra à Moissac en août 1852 pour subir la surveillance de la police puis il lui fut interdit de résider en Tarn-et-Garonne et dans les départements voisins par arrêté du 6 février 1854. Puis de nouveau interné à Saintes et enfin retour à Moissac par décision du 10 mars 1855. Il a eu un fils Castéra Marc charpentier en 1881.

Antoine Racio : condamné à un internement à Saintes puis sous surveillance. De nouveau arrêté le 6 février 1854 et il lui fut interdit de résider en Tarn et Garonne et dans les départements limitrophes. Sa veuve Maries Desclaux vivait à Paris en 1881.

Antoine Serres : Il se réfugia en Belgique puis en Angleterre et le 6 mars 1854 sa peine fut commuée en celle d'internement à Niort puis à la Roche sur Yon et enfin à Saintes où il s'est fixé.

Guillaume Lambert : Il se réfugia à Jersey puis fut gracié par décision du 23 août 1853 et rentra quelque temps après à Moissac. Il eut une fille Jeanne Lambert épouse Delfour.

Joseph-Marc Manau : Il était marchand de faïence à Moissac et fut condamné à un internement à Angoulême. Il quitta la France au début de 1853 pour se réfugier d'abord en Angleterre puis en Belgique d'où il rentra au mois de Juillet 1855. En 1858 il fut à nouveau arrêté et interné à Tlemcen en Algérie d'où il rentra avec l'amnistie en 1859.

Jean Courtès : Il se réfugia en Belgique puis à Jersey et enfin aux USA, à Louisville.

Pierre Doucet : Internement à Saumur le 6 janvier 1852. Il est rentré à Moissac à la fin de Mars 1853. Marié, deux enfants en bas âge, un père aveugle et une mère presque infirme.

Etienne Bessières (dit Seize douzaines) : Internement à Limoux puis à Cognac, puis va vivre sous résidence surveillée et il put enfin rentrer à Moissac le 19 mars 1852.

Jean-Pierre Leygue : Internement à La Rochelle avec remise de peine le 5 janvier 1853. En 1881 il vivait à Marseille.

Antoine Delbert Junior : Internement à Angoulême puis fut gracié en Janvier 1853 puis interné de nouveau par décision ministérielle le 6 février 1854 en Charente Inférieure (aujourd'hui maritime). Rentre à Moissac le 9 septembre 1854.

Jean-Justin Delbert Aîné Interné à Mont-de-Marsan puis fût **gracié** en Janvier 1853. Mais nouvelle arrestation comme son **frère** le 6 février 1854 avec internement **en Charente Inférieure**. Rentre à Moissac comme son frère mais ira s'installer ensuite à Mont-de-Marsan.

Interrogatoires à Moissac

Dès le début des événements la police entreprend des interrogatoires puis des arrestations aussi nous pouvons écouter un des plus célèbres insurgés de la ville car mentionné par Victor Hugo dans ses œuvres. Bousquet Jean limonadier âgé de 30 ans né à Bourg de Visa.

Nous soussignés Alban Lasserre Procureur de la République près du Tribunal de première instance de Moissac, département de TetG assisté de Monsieur Garry sous-préfet de l'arrondissement de Moissac, de Monsieur Desarmand substitut, de Monsieur Durand lieutenant de gendarmerie et de Monsieur le commissaire de police Labarde, nous nous sommes transportés à l'établissement du sieur Bousquet aîné limonadier au dit Moissac, rue de la Place, dans lequel établissement une quantité considérable d'armes de guerre se trouveraient déposées et où l'on aurait vu introduire des armes de cette nature pendant les deux mois précédents par des individus qui s'y étaient réunis. Tous les locaux ont été scrupuleusement examinés par nous et nos assistants mais notre perquisition n'a produit aucun résultat. Interpellé à cet égard le sieur Bousquet a avoué que des armes avaient été apportées chez lui mais que leurs détenteurs les avaient emportés en se retirant.

Suivant le cours de nos perquisitions et parvenu dans l'une des chambres des étages du premier de la maison qui sert quelque fois aux réunions de personnes qui la fréquentent, nous y avons trouvé et saisi un buste de la liberté portant un bonnet phrygien en rouge, quatre tableaux intitulés le premier, *la république universelle démocratique et sociale*, le second *le jugement de dieu*, le troisième *Ledru-Rollin* et le quatrième *Principaux membres de la fraction de la Montagne de l'Assemblée législative* : deux personnages en plâtre représentaient l'un Armand Barbès, l'autre Ledru-Rollin. Nous avons aussi saisi parmi les papiers qui se sont trouvés dans la maison Bousquet et que nous avons soigneusement examinés, un fragment de lettre datée de Saint Amans, le 21 septembre. Le sieur Bousquet a convenu que cette lettre, qui n'existe qu'en partie, lui provenait du sieur Valès, instituteur révoqué, de Saint Amans de Montaigu. Une seconde lettre a été saisie, elle porte la date de Bourg de Visa le 15 juin 1851 et commence par ces mots : *Mon cher frère tu me dis que les choses qui se sont passées dimanche à la maison ...* et finit par ceux-ci : *tout de suite, je te salue de cœur mon frère*, et elle est signée, Eugène Bousquet.

Question : Qui a invité des individus porteurs d'armes de guerre dans votre café l'avant dernière nuit?

Réponse : Je l'ignore

Q : Saviez-vous pourquoi ces hommes portaient des armes ?

R : Non

Q : Le nombre de ces gens était-il considérable ?

R : Je ne puis pas vous dire combien d'hommes armés étaient dans mon établissement parce que les quatre salles qui s'y trouvent étaient remplies de monde.

Q : Aviez-vous eu connaissance de l'attaque dirigée contre la mairie le 3 décembre vers huit heures du soir ?

?

Q : Cependant il est prétendu que c'était vous qui dirigiez cette attaque ?

R : Je persiste à déclarer que je n'ai pas connu ce fait.

Q : Avez-vous été repris de justice?

R : Non

5 décembre 1851

Q : Hier vous m'avez déclaré que dans toutes circonstances tout le monde avait eu libre accès dans votre établissement. Cependant, il résulte de divers témoignages recueillis, que dans la soirée du 3 décembre courant, voyant que M. Labarde commissaire de police pénétrait dans votre café, vous l'auriez saisi au collet et renversé en disant ces mots : *prisonnier, prisonnier*.

R : J'ai vu le sieur Labarde commissaire de police dès qu'il a pénétré dans le café. J'ai quitté la place que j'occupais et j'allais vers lui mais j'ai vu aussitôt qu'il ne se trouvait plus là. J'allais lui défendre de pénétrer dans l'établissement parce que sa seule présence pouvait y causer du trouble et j'ajoute que dans une telle circonstance l'intervention du commissaire de police pouvait être regardée par les gens qui se trouvaient chez moi comme une excitation. Dans toute autre occasion, j'aurai vu avec indifférence le commissaire de police entrer dans mon café. Quelque fois même je l'eusse désiré, quelque fois aussi il est venu chez moi.

Q : Il est prétendu qu'un instant après la scène qui eût lieu avec le commissaire de police, vous dirigeâtes les gens rassemblés dans votre maison sur l'hôtel de la mairie afin de vous en emparer et d'en chasser les autorités constituées ?

R : Je persiste à soutenir que je n'y étais pas allé et que si j'y étais allé, j'y serais resté.

Q : Avant la sortie qui eût lieu au café pour aller s'emparer de la mairie n'avez vous pas excité les personnes qui étaient chez vous à prendre part à cet acte ?

R : Non.

Racio tailleur 29 ans :

Q : Etiez-vous au Café dit de la Montagne dans la soirée du trois décembre courant ?

R : J'y étais mais c'est là que je demeure quand je ne me trouve pas dans mon magasin.

Q : Etant au café n'avez-vous pas vu qu'on y avait introduit des armes et que des gens armés s'y trouvaient ?

R : Je n'ai rien vu de tout cela. Je n'ai pas vu non plus et je n'ai pas su que des individus soient sortis du Café dans la soirée du 3 décembre afin d'exciter la population en criant aux armes, au feu. J'ignore également si le commissaire de police s'y est présenté et quel traitement il y a subi.

Q : Etiez-vous parmi ceux qui sont sortis du café pour attaquer la mairie et en chasser les autorités ?

R : Je n'étais pas du nombre des agresseurs à la première sortie. Je me trouvais près de l'horloger qui est en face de la mairie. Pour ce qui est de la seconde sortie je ne sais pas si elle existe.

Q : Avez-vous été repris de justice ?

R : Non.

(cette ultime question sur « repris de justice » avait une importance quant au type de sanction).



Ces deux cartes rappellent les révoltes de 1851 avec ici la référence à des révoltes armées où Moissac et Castelsarrasin figurent.
(source : livre de Ted Margadant)

Annexes sur Delbrel

DELBREL (André-Michel)

Du fils du Constituant [l'élus précédent à savoir Cazalès] nous arrivons, sans transition, au fils du Conventionnel. Pierre Delbrel, père de notre représentant, siégea à la Convention, aux Cinq-Cents et à la Chambre des Cent-Jours.

André-Michel, né à Moissac (Tarn-et-Garonne) en 1802, est digne de cette origine par son patriotisme et son dévouement à la République ; toujours il a été fidèle aux traditions paternelles. Après avoir achevé ses classes, il étudia la médecine et fut reçu, en 1825, docteur à la Faculté de Montpellier. Livré, depuis lors, aux travaux de cabinet et à l'exercice de son art, il s'est acquis l'estime et l'affection de tous par ses habitudes de bienfaisance et de modestie, par ses mœurs simples et austères. Aussi, quoiqu'il fut resté constamment étranger à la vie publique, au bruit du choc des gouvernements impopulaires tombant les uns sur les autres, quoiqu'il se fût borné à concentrer le souvenir de son père dans ses foyers comme dans son tabernacle, l'avènement de la république a fait tourner vers lui tous les regards de ses compatriotes ; et il a été envoyé à l'Assemblée nationale par 19 888 suffrages, le dernier sur la liste des six élus du département de Tarn-et-Garonne, immédiatement après Edmond de Cazalès.

DELBREL (André-Michel)

Elu à la Constituante par 19 988 voix, réélu le quatrième par 20 209 voix. Né à Moissac en 1802. Fils de Pierre Delbrel, le Conventionnel ; médecin. Il était à l'Assemblée, membre du comité des cultes. Il a voté contre les deux chambres et contre le vote à la commune, contre la suppression du remplacement militaire, pour la proposition Rateau, contre la suppression des clubs, contre le ministère dans la discussion sur les affaires d'Italie, et pour la suppression de l'indemnité au commandant des gardes nationales de la Seine. Il appartenait à la nuance des représentants qui se réunissaient au Palais-National ; il a constamment voté contre le ministère du 20 décembre.

Conclusion de sa déclaration pour les élections de 1849 :

«Je suis de ceux qui veulent, non renverser, mais conserver et améliorer par les voies constitutionnelles ce qui existe. Cette opinion, qui est inébranlable chez moi, me paraît être la seule qui présente les garanties les plus solides pour le maintien de l'ordre, et qui puisse nous donner l'espoir de voir fermer l'abîme des révolutions.

Mais je suis et je serai toujours l'antagoniste de ces doctrines insensées qui, depuis la révolution de février, en ont elles-mêmes compromis le principe, en menaçant l'ordre social, la propriété et la famille, d'un entier bouleversement. Si mes principes sont les vôtres, Citoyens, vous pèserez dans votre sagesse, si par mes actes, je me suis rendu digne de l'honneur de vous représenter de nouveau. Je considérerais ce témoignage renouvelé de votre confiance, comme une récompense honorable accordée à mon patriotisme, et l'expression la plus flatteuse de votre souvenir. Mais si je suis destiné à rentrer dans la vie privée, ma conscience me dit que j'ai rempli religieusement mon mandat, et qu'en me refusant vos suffrages, vous ne pourrez du moins me refuser votre estime et cette pensée sera, dans ma retraite, la plus douce des consolations.»

Une chanson

A cette époque-là l'heure était aux chansons aussi voici seulement des extraits de l'une d'elle, n'ayant pu déchiffrer tout le manuscrit : Le drim drim de Moissac 13 mai 1849

Le beau soleil que celui qui se lève
Jour de bonheur triomphe plein d'éclat

Hommes d'argent votre règne s'achève
Pour vous, la honte et le prix incombant

Les insensés certains de la victoire
Aux montagnards ils prédisaient déjà
Cents voix au plus mais hélas quel déboire
L'urne s'ouvrit et leur nez s'allongea

Avec de l'or puissant levier sans doute
Et le scrutin a répondu partout
(...)
Drim Drim Drim...

Du vieux château le gras propriétaire
Voulait goûter au plat électoral
Mais le pauvre homme...
On lui servit cent voix pour tout régal
L'urne a parlé le voilà cuit au bleu.

Un grand vainqueur non pas au chant d'arcole
Disait partout : amis je conquerrai !
Mais il retourne à sa ferme agricole
Car du combat il sort tout balafré.

Vils oppresseurs de la démocratie
Votre cynisme à la fin vous perdit
Le peuple est fort contre la tyrannie.

Notes

- 1 Les démocrates du Tarn-et-Garonne 1848-1851, 100 pages ronéotées.
- 2 Voir précédent Hors-Série de Point Gauche ! (les insurgés de 1851 à Castelsarrasin
- 3 Biographie impartiale des Représentants du Peuple à l'Assemblée nationale, Paris, Editeur-Libraire, Victor Le- cou, 1848.
Biographie des 750 représentants à l'Assemblée législative par deux journalistes. Librairie Pagnerre, 1849
- 4 Daniel Ligou, les Francs-Maçons de Moissac
- 5 Le Vigilant, 22 avril 1848 et 15 mai 1848
- 6 Victor Malrieu, B.M de Montauban Manuscrit 125 Le 18 Brumaire de Marx
- 8 Le C-82, 29-04-1849

Sources :

Archives départementales du 82 : Elections 3 M 82

1 M 341 Anniversaire de la république

3 M 108 Elections au conseil général de 1848

4 M 559 Loges maçonniques / 1 M 306, 307, 308, Le coup d'Etat

1 M 309 Documents sur Detours / 1 M 325 Rapports de police

Journaux :

Le Courrier du TetG ; Le Vigilant ; Le Conciliateur ; Le messenger ; Le Moniteur ; La Feuille villageoise ; Affiches de l'arrondissement de Castelsarrasin et Moissac